

Les obus pleuvent près du cimetière de Najaf

Page B 5



La Fed relève son taux directeur d'un quart de point, à 1,5 %

Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCV N° 180

LE MERCREDI 11 AOÛT 2004

87c + TAXES = 1\$

Bush nomme un fidèle partisan à la tête d'une CIA en crise

Porter Goss, un homme du sérail politiquement controversé

JEAN-LOUIS DOUBLET



Porter Goss et le président Bush, hier, à la Maison-Blanche.

Washington — Le président américain George W. Bush a nommé hier Porter Goss nouveau directeur de la CIA, les services de renseignement américains, en crise pour ne pas avoir prévu les attentats du 11 septembre 2001 et affirmé que Saddam Hussein possédait des armes de destruction massive.

«Il est l'homme qu'il faut pour diriger ces services importants dans une période critique pour notre pays», a souligné M. Bush lors d'une intervention à la Maison-Blanche en ajoutant que M. Goss «connaissait la CIA de fond en comble» pour en avoir été lui-même agent. «Il s'est bâti une réputation de réformateur. Il va réformer l'agence centrale de renseignement», a-t-il souligné.

M. Goss, 65 ans, est un homme du sérail politiquement controversé. Il est un élu de la Floride à la Chambre des représentants depuis 1988. Il a appartenu au service clandestin de la CIA de 1962 à 1971.

Il préside également la commission du renseignement de la Chambre, à majorité républicaine, depuis près de huit ans et a coprésidé en cette qualité une enquête parlementaire indépendante sur les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis qui a révélé les défaillances de la CIA.

Ses nombreux partisans au Congrès le décrivent comme un esprit volontaire, capable de superviser les activités du renseignement sans se laisser influencer par son passé d'agent de la CIA.

Pour ses détracteurs, Peter Goss est beaucoup trop lié à la CIA pour avoir un jugement objectif. «Il a trop de liens» avec les agences du renseignement que coiffe la CIA, a estimé Melvin Goodman, un ancien agent de la CIA aujourd'hui expert du Center for International Policy, un institut privé de réflexion sur la politique internationale. «Le remplaçant de Tenet ne peut pas être un défenseur de la CIA mais quelqu'un capable de montrer les dents», a-t-il ajouté.

VOIR PAGE A 8: CIA

Moore passible de prison au Canada?

CLAIRE ANÉ

Michael Moore est un homme en perpétuel sur-sis. Il a craint un temps que la commission électorale américaine ne donne raison aux conservateurs qui, dénonçant le caractère partisan de son documentaire anti-Bush *Fahrenheit 9/11*, voulaient faire interdire ses spots télévisés après le 30 juillet.

Et il est maintenant passible de six mois de prison ou d'une amende de 2000 \$, ou les deux, cette fois au Canada, pays dont il fait si souvent l'éloge...

Reprenons depuis le début: fin juin, le cinéaste américain est de passage à Toronto pour la promotion du fameux *Fahrenheit 9/11*. Nous sommes à une semaine des élections fédérales, les sondages donnent les conservateurs et les libéraux au coude à coude, et il supplie les Canadiens de ne pas voter pour le chef conservateur Stephen Harper: «S'il gagne, Bush va faire une fête», prévient-il.

Le 28 juin, Harper est battu. Et Kasra Nejatian, président de l'association des étudiants conservateurs de l'Ontario, et ex-candidat à seulement 21 ans, part en campagne contre Moore, brandissant l'article 331 du code électoral: celui-ci stipule que nul ne peut inciter les électeurs à voter pour ou contre un camp... à moins d'être de nationalité canadienne ou d'y être un résident permanent.

VOIR PAGE A 8: MOORE

INDEX

Actualités	A 4	Éditorial	A 6
Annonces	B 6	Idées	A 7
Avis publics	B 4	Météo	B 4
Carrières	A 4	Monde	B 5
Culture	B 8	Mots croisés	B 4
Décès	B 6	Sports	B 6
Économie	B 1	Télévision	B 7

100 millions de plus en fonds publics pour Mont-Tremblant

Intrawest affirme que l'aide d'Ottawa et de Québec était «indispensable»

CLAUDE TURCOTTE

Dès ce matin, les grues et les camions sont au travail pour ouvrir une route d'accès à ce qui deviendra au cours de la prochaine décennie «le plus important projet touristique en Amérique du Nord», lequel une fois complété, en 2014, fera pratiquement le tour du mont Tremblant. Un autre milliard sera investi dans le prolongement du développement déjà termi-

né, qui a lui-même nécessité près d'un milliard en investissements. Cet immense chantier n'aurait pas lieu sans la participation des gouvernements fédéral et québécois, qui injectent chacun 47,5 millions.

En fait, l'ensemble du projet Mont-Tremblant — en incluant les phases 1 et 11 sur le versant sud telles qu'elles existent maintenant et les deux autres phases dont les travaux commencent, soit celle du versant Soleil et celle du versant Nord — aurait

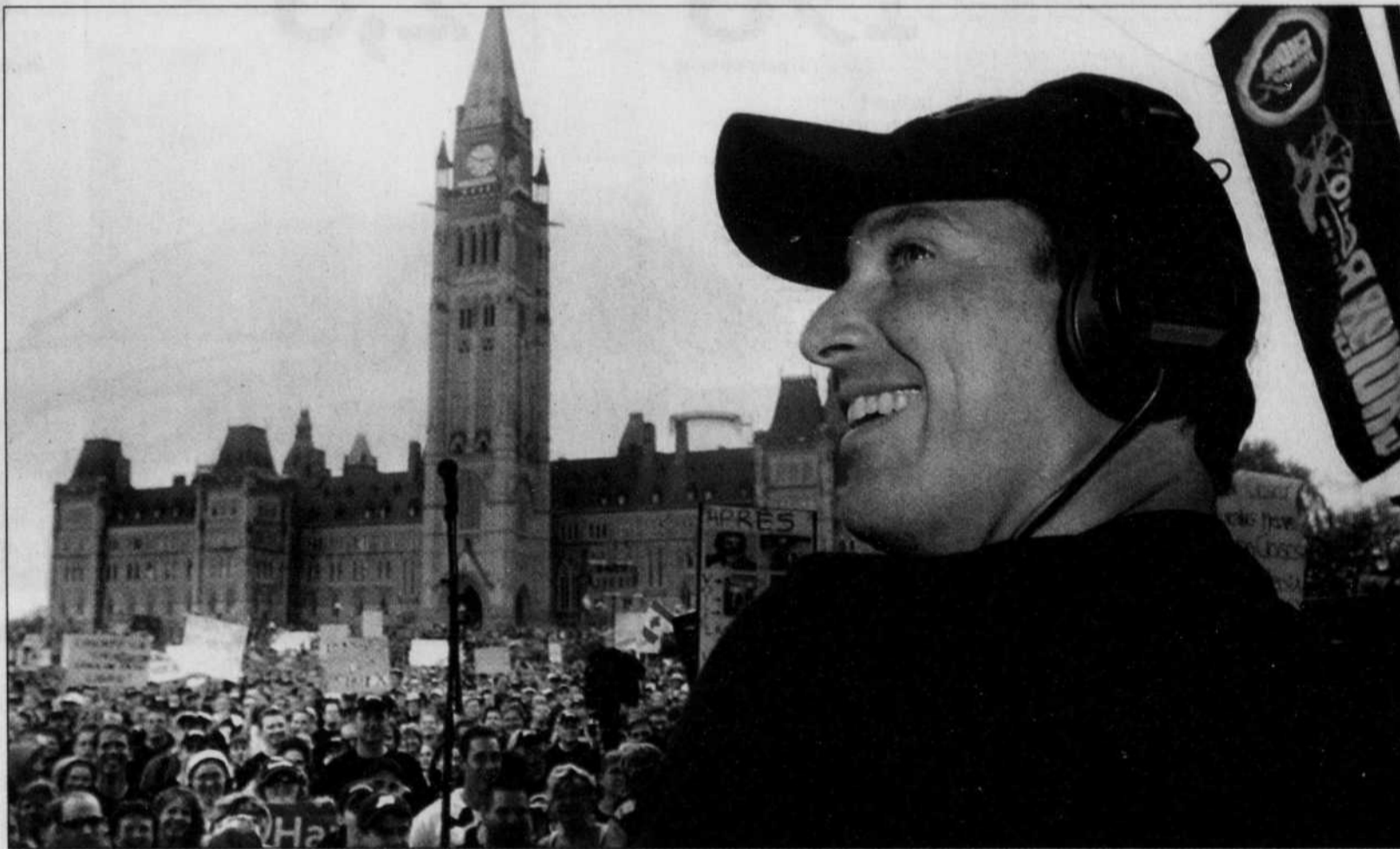
amené le gouvernement du Québec à y investir 115,5 millions et celui d'Ottawa, 104,5 millions.

Jean Lapierre, nouveau ministre des Transports,

VOIR PAGE A 8: MONT-TREMBLANT

■ Lire aussi l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon en page A 6

Trois mille fans de CHOI-FM cognent à la porte du Parlement



CHRIS WATTIE REUTERS

Plus de 3000 auditeurs de CHOI-FM se sont rassemblés hier sur la colline parlementaire à Ottawa, en présence de l'animateur controversé Jeff Fillion, pour protester contre la fermeture de la station de Québec dont le CRTC a retiré la licence en juillet pour propos offensants. Une pétition de près de 100 000 noms a été déposée. La ministre du Patrimoine, Liza Frulla, s'est montrée impressionnée par l'ampleur de la manifestation, tout en réitérant qu'elle n'interviendrait pas dans le dossier. Lire nos informations en page A 3.

ÉDUCATION

Brasse-camarade en vue pour la rentrée

Les syndicats se préparent à livrer bataille sur plusieurs fronts

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

La rentrée scolaire s'annonce houleuse entre les parties patronale et syndicale. La tension liée à des dossiers tels la réforme, la durée du temps de travail, la venue possible d'un ordre professionnel et la gestion des élèves en difficulté perturbera la négociation en cours entre les enseignants et le gouvernement.

Dans certains syndicats, le spectre des moyens de

pression se profile: dans la région des Bois-Francs, par exemple, l'impossibilité de s'entendre avec la commission scolaire en juin sur le dossier de la durée de travail des profs laisse entrevoir des moments difficiles à la rentrée, comme le croit la présidente du Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs, Nancie Lafond.

«Malheureusement, nous n'avons pas réussi à nous entendre à la fin de juin», explique-t-elle. «Ce n'est pas exclu que nos enseignants fassent connaître leur mécontentement à la rentrée.»

Aucun plan d'action n'a été encore voté par les 1100 membres du syndicat, mais le choix des moyens de pression à retenir doit être soumis à la discussion sous peu. L'objet du litige concerne l'ajout récent de cinq heures de temps de présence à l'école pour les profs — de 27 à 32 heures —, ce qui a fait l'objet d'intenses négociations en 2002 entre Québec et les syndicats d'enseignants.

VOIR PAGE A 8: RENTRÉE

Dévoilement de la programmation du FFM

Démarrage dans la tourmente

Pour plus tard, la réplique de Serge Losique au rapport Secor

ODILE TREMBLAY

C'est devant un parterre de journalistes avides de ses commentaires sur le rapport Secor, qui égratignait le mois dernier le Festival des films du monde, que Serge Losique, le président du controversé rendez-vous de films montréalais, s'est présenté hier matin dans son chef-lieu: le chic et désormais rénové cinéma Impérial.

Entouré de la vice-présidente du festival, Danièle Cauchard, et du directeur du Marché du film, Gilles Bériault, il venait présider la traditionnelle conférence de presse annonçant la programmation du 28^e Festival des films du monde et subir le tir nourri du corps journalistique.

Rien n'y fit. Serge Losique a remis à l'après-festival, en septembre, ses répliques au rapport en question. Par une voie quelconque, point de presse, rapport ou (au pire) simple communiqué, les journalistes connaîtront plus tard son point de vue sur la

question. D'ici là, «no comments», comme dit la formule consacrée. «Nous voulons organiser le festival. Nous sommes ici pour présenter des films et pour célébrer le cinéma», a déclaré le président du FFM, avare de mots, comme d'habitude.

Rappelons que la firme Secor, pour le compte de Téléfilm Canada et de la SODEC, dévoilait fin juillet les conclusions d'un rapport très critique envers le FFM (dix ans après en avoir rédigé un premier), pointant son manque de transparence, la faiblesse de son marché, ses structures d'accueil, sa programmation, ses relations avec l'industrie, etc. En septembre, par un appel d'offres, Téléfilm Canada et la SODEC inviteront les organismes intéressés à proposer leur propre formule pour un rendez-vous du cinéma. Est-ce la dernière édition du FFM avec son équipe consacrée à sa barre? La question plane sur tous les esprits. En tout cas, Gilles Bériault, le directeur du Marché du film, affichait hier une volonté de recentrer sa tribune.

VOIR PAGE A 8: FFM



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Serge Losique à côté de l'affiche du 28^e FFM: 416 films en provenance de 72 pays sont au programme. Un seul film québécois en compétition: Elles étaient cinq, de Ghislaine Côté.



Technologie F1. Moteur A1.

Berline ou coupé Civic DX 2004		
Prix de location	Taux de financement en location ou à l'achat	
198 \$*	2,8 %**	0 \$
par mois/pour 60 mois		dépôt de sécurité
Incluant 120 000 km Transport et préparation inclus en location seulement		

0 \$
COMPTANT



Coupé Civic SI 2004
illustré

Berline Accord DX 2004		
Prix de location	Taux de financement à l'achat	
268 \$*	2,8 %**	0 \$
par mois/pour 48 mois		dépôt de sécurité
Incluant 96 000 km • Option 0 \$ comptant disponible Transport et préparation inclus en location seulement		



Berline Accord SE 2004
illustré



L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

POUR OBTENIR L'ADRESSE D'UN CONCESSIONNAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS, VISITEZ LE www.honda.ca OU COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9.

Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur acceptation du crédit. *Ces offres portent sur les véhicules neufs 2004 mentionnés ci-après. Période de location 60 mois pour la berline Civic DX 5 vitesses (modèle ES1514PX) et coupé Civic DX 5 vitesses (modèle EM2114P). Période de location 48 mois pour la berline Accord DX 5 vitesses (modèle CM5514PL). Première mensualité exigible. Pour chaque véhicule, sont identifiés: a) le paiement mensuel, b) le montant initial requis ou échange équivalent, c) le montant total au terme de la location et, s'il y a lieu, d) la nécessité d'un dépôt de sécurité. Berline Civic DX 5 vitesses (modèle ES1514PX) et coupé Civic DX 5 vitesses (modèle EM2114P): a) 198 \$, b) 0 \$, c) 11 880 \$; berline Accord DX 5 vitesses (modèle CM5514PL): a) 268 \$, b) 3 599 \$, c) 16 463 \$. Programme 0 \$ comptant également offert sur la berline Accord DX 5 vitesses (modèle CM5514PL). Franchise de kilométrage de 96 000 km sur la berline Accord DX 5 vitesses (modèle CM5514PL) et de 120 000 km sur la berline Civic DX 5 vitesses (modèle ES1514PX) et coupé Civic DX 5 vitesses (modèle EM2114P). Frais de 0,12 \$ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation inclus en location seulement. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Option d'achat au terme de la location moyennant un supplément. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Photos à titre indicatif. **Les offres de financement sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur l'acceptation du crédit. Taux de 2,8 % pour le financement à l'achat ou à la location d'une berline Civic DX 5 vitesses 2004 (modèle ES1514PX) ou d'un coupé Civic DX 5 vitesses 2004 (modèle EM2114P) en inventaire pour un terme allant jusqu'à 60 mois. Taux de 2,8 % pour le financement à l'achat d'une berline Accord DX 5 vitesses 2004 (modèle CM5514PL) en inventaire, pour un terme allant jusqu'à 60 mois. D'autres termes de financement sont offerts. Un versement initial et les taxes applicables pourraient être exigés. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Photos à titre indicatif.

ACTUALITÉS

Radio
Ville-Marie
91,3 fm Montréal
100,3 fm Sherbrooke
www.radiovm.com

POUR UN SENS
À LA VIE!

CHOI en direct du parlement

Plus de 3000 auditeurs manifestent à Ottawa contre la décision du CRTC

SYLVAIN LAROCQUE

Ottawa — Sous un ciel menaçant, à 22 jours de la fermeture annoncée de la station CHOI-FM de Québec, des milliers de fans se sont déplacés sur la colline parlementaire fédérale, hier après-midi, afin de protester contre cette «peine de mort» infligée à leur station préférée.

Une cinquantaine d'autobus remplis d'auditeurs étaient partis de Québec, en avant-midi, dans l'espoir de sensibiliser les politiciens à la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à l'encontre de CHOI, rendue à la mi-juillet.

En vertu de cette ordonnance, cette station qui allie propos sulfureux et rock alternatif devra cesser de diffuser le 31 août. Ses dirigeants et artisans ont toutefois promis à la foule de plus de 3000 manifestants que CHOI était encore loin d'avoir dit son dernier mot.

«On vient manifester à Ottawa parce qu'on s'attend à ce que notre gouvernement, celui qui a été élu, prenne position et ait le courage d'exprimer quel est son avis sur le dossier», a déclaré Patrice Demers, président de Genex Communications, propriétaire de la station.

La firme avait installé sur la pelouse du parlement une grande scène où des musiciens ont joué de la musique rock à fort volume, au grand plaisir de la foule, qui a scandé «Liberté! Liberté!» à plusieurs reprises.

Les manifestants étaient pour la plupart des jeunes dans la vingtaine, mais on dénombrait aussi quelques familles et même des personnes d'âge mûr.

Rares étaient ceux qui ne portaient pas le désormais célèbre t-shirt noir arborant le logo «CHOI Radio X».

«Si le gouvernement commence à avoir le droit de fermer des stations pour des raisons plus ou moins valables, je trouve que ça vaut la peine de venir manifester», a estimé Sylvain Bergeron, un auditeur de Lévis, sur la rive sud de Québec.

Peu de protestataires ont semblé s'indigner des propos offensants qui sont régulièrement tenus sur les ondes de CHOI. D'ailleurs, les invités de l'émission d'après-midi, diffusée en direct d'Ottawa, n'ont pas manqué de s'en prendre à Radio-Canada et à la ministre du Patrimoine, Liza Frulla, qu'ils ont surnommée «Fru-Fru».

«Ceux qui ne veulent pas l'écouter, ils ont juste à fermer la radio, a rappelé Monique Poirier, une manifestante de Québec. CHOI, c'est le poste de radio où on apprend le plus de choses.»

Pas d'intervention

La ministre Frulla s'est montrée impressionnée par l'ampleur de la protestation, mais elle a réitéré qu'elle ne pouvait pas intervenir dans le dossier.

«Les gens ont le droit de manifester et de dire qu'ils ne sont pas contents, mais même s'il y a 100 000 ou 200 000 personnes dans les rues, on ne peut pas demander à une ministre ou à un premier ministre de briser la loi», a-t-elle affirmé en interview téléphonique à la Presse canadienne, en invoquant un avis juridique obtenu par le gouvernement Martin.

«Est-ce que le CRTC a été trop sévère dans ce dossier? C'est la Cour fédérale, si [Genex] décide d'y aller, qui va trancher», a précisé Liza Frulla.

Mais Patrice Demers n'accepte pas ce point de vue.

«Le gouvernement est intervenu dans des décisions du CRTC à six reprises dans le passé, a-t-il lancé. Subitement, c'est le dossier de CHOI, le dossier du Québec, et on n'a plus le droit de s'en mêler. Il faudrait que Mme Frulla refuse ses devoirs.»

M. Demers faisait référence à l'engagement électoral des libéraux de permettre l'entrée de la chaîne italienne RAI International au Canada, malgré une décision contraire du CRTC. La ministre a rétorqué que dans le cas de RAI, ce sont des règles de l'organisme réglementaire qui sont en cause, alors que dans le cas de CHOI, il s'agit carrément de la Loi sur la radiodiffusion.

«Je comprends que M. Demers soit très émotif dans ce dossier-là, parce qu'au-delà de la liberté d'expression, il y a aussi de grands enjeux financiers pour lui et ses actionnaires, a souligné Mme Frulla. Je comprends ça. Excepté qu'on ne peut pas, non plus, dire n'importe quoi.»

Quoi qu'il en soit, le président de Genex a emmené avec lui à Ottawa une pétition qu'il dit signée par près de 200 000 citoyens. Il lui reste à la remettre à un député pour qu'elle soit déposée officiellement à la Chambre des communes.

Les partis d'opposition n'ont pas manqué de critiquer le gouvernement libéral pour son «inaction» dans cette affaire.

«Cette décision du CRTC est d'une sévérité sans précédent», a soutenu Josée Verner, porte-parole non-ue du Parti conservateur.

«Elle est excessive, surtout quand on sait qu'il y avait

d'autres options qui s'offraient au CRTC pour punir les propos qui avaient été tenus en ondes», a-t-elle ajouté, en évoquant une simple suspension de la licence de CHOI. Selon elle, Ottawa a le pouvoir de renverser la décision de l'organisme.

«La question importante, ici, c'est qu'on débranche une voix distincte», a pour sa part indiqué le député néo-démocrate Charlie Angus, qui demande à Ottawa de suspendre la décision du CRTC en attendant une «révision exhaustive» du mandat du tribunal.

«Que cette station soit bonne ou mauvaise m'importe peu; ce qui est important, c'est que le processus de décision soit juste et qu'il reflète l'opinion publique», a-t-il précisé.

La ministre Frulla reste cependant inébranlable. «On ne change pas tout un système parce qu'il y a une crise dans un dossier ou parce qu'il y a des élections partielles dans Vanier», a-t-elle glissé, en faisant allusion au scrutin provincial qui doit avoir lieu le 20 septembre dans un comté de Québec.

«Ca fait 75 ans qu'on réglemente le secteur des télécommunications et jusqu'à maintenant, ça nous a très bien servi.»

D'ici la fin de la semaine, Genex devrait donc déposer une requête en appel de la décision du CRTC, qui pourrait être accompagnée d'une demande d'injonction afin que la station puisse rester en ondes au-delà du 31 août.

Le Bloc québécois est resté discret dans le dossier hier, sous prétexte de préserver «la séparation entre le politique et le judiciaire».

Presse canadienne

Une ancienne taube du SCRS rompt le silence

JIM BRONSKILL

Ottawa — Grant Bristow, qui avait infiltré une organisation suprémaciste blanche pour le compte des services secrets canadiens, a rompu le silence, affirmant avoir effectué cette mission ingrate parce qu'il s'agissait de «la bonne chose à faire».

Pour la première fois depuis qu'il a fait parler de lui dans les médias, il y a 10 ans, M. Bristow s'est exprimé publiquement au sujet de son controversé rôle de taube du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Sa version des faits est publiée dans le numéro de septembre du magazine *The Walrus*.

Agé de 46 ans, M. Bristow, qui a pendant longtemps vécu dans l'anonymat sous un nom d'emprunt, s'est entretenu avec le journaliste Andrew Mitrovica dans une banale chambre de motel d'Edmonton, dans l'espoir d'effacer une fois pour toutes son image publique de semeur de haine.

«Le moment est venu pour moi de dire: non coupable», a-t-il affirmé à M. Mitrovica.

Loin d'être raciste, M. Bristow était déterminé à faire du monde «un endroit moins détestable», a-t-il insisté.

Sa mère, Janet, avait inculqué à Grant Bristow un respect des droits de la personne et de toutes les races, est-il écrit dans l'article. Les pénibles souvenirs d'un ami de la famille ayant survécu à l'Holocauste laissèrent «une marque indélébile» sur le jeune Bristow.

Les liens de M. Bristow avec le SCRS ont commencé en 1986, alors qu'il travaillait comme conseiller en matière de sécurité et qu'un diplomate sud-africain a tenté de le persuader d'espionner des opposants canadiens à l'apartheid. Un ami lui a alors recommandé d'approcher les services secrets fédéraux.

«Dans la nomenclature des espions, Bristow était devenu un "actif", a écrit l'auteur de l'article.

Sa rencontre fortuite avec un membre de l'extrême droite devait éventuellement mener M. Bristow à occuper un rôle central dans l'opération Gouverneur, une enquête menée par le SCRS sur le mouvement suprémaciste blanc. M. Bristow menait une double existence, travaillant le jour comme enquêteur d'une société de transport maritime et passant ses soirées et ses fins de semaine à entretenir ses liens avec la droite raciste, selon l'article.

«Je surveillais les groupes haineux violents, y compris M. Bristow. C'était la bonne chose à faire.»

Pendant qu'il infiltrait l'organisation raciste Heritage Front, les renseignements fournis au SCRS ont mené à l'arrestation et à l'expulsion du pays de certains suprémacistes, selon l'article de *The Walrus*.

Au début de 1994, convaincu que Heritage Front était sur le point d'imploser, M. Bristow avait l'intention de mettre un terme à son implication au sein de l'opération Gouverneur. Peu de temps après, son rôle était révélé par le *Toronto Sun*, poussant la taube et les membres de sa famille à entrer dans la clandestinité.

Presse canadienne

EN BREF

Le retour des Perséides

L'observation des Perséides devrait s'avérer plus intéressante cette année selon les astronomes, si évidemment la température le permet. Cette pluie annuelle d'étoiles filantes semble provenir de la constellation Persée, dans la partie nord-est du ciel, d'où le nom qu'on lui donne. Les Perséides n'ont rien à voir cependant avec Persée, mais plutôt avec la comète Swift-Tuttle qui a visité l'intérieur du système solaire pour la dernière fois en 1992. La comète s'éloigne maintenant du Soleil mais le train de particules qu'elle a laissé derrière elle existe toujours. Chaque année, la Terre croise ce nuage, ce qui provoque la pluie de météores. Outre la nécessité d'avoir un ciel dégagé, il faut aussi un ciel noir pour voir les Perséides, ce qui est de plus en plus rare en Amérique du Nord, à cause de l'éclairage urbain. La bonne nouvelle, c'est que si ces deux conditions sont réunies, tout ce qu'il faut comme équipement, c'est une chaise longue. Il suffit de s'y allonger et de regarder le ciel. Selon les astronomes, on peut s'attendre à une trentaine d'étoiles filantes à la minute environ. Les meilleures nuits pour l'observation des Perséides seront ce soir et demain soir, avant que la Lune ne se lève. — PC



Les manifestants ont eu l'agréable surprise d'entendre les représentants de la SHQ leur annoncer la réalisation d'un projet de coopérative d'habitation dans Villayer.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Feu vert au projet de coopérative d'habitation La Collective

CLAIRANDRÉE CAUCHY

«Victoire», ont clamé hier les militants de l'Association des locataires de Villayer devant les bureaux de la Société d'habitation du Québec (SHQ) à Montréal, où une manifestation en faveur du projet de coopérative La Collective s'est transformée à la dernière minute en célébration.

C'est qu'une heure avant l'événement, la SHQ a finalement donné le feu vert pour la construction des 53 logements sociaux dans le quartier Villayer.

La SHQ avait en premier lieu refusé le projet à la fin juillet, jugeant insuffisante la marge de 5 % allouée aux imprévus. Après que les membres de La Collective aient mis le dossier sur la place publique, des pourparlers avec la SHQ et la Ville ont permis de réaménager le projet, dans lequel le Québec investira 3,4 millions.

«Les responsables de la SHQ ont choisi le jour et l'heure de la manifestation pour rencontrer La Collective. Le message qu'ils nous envoient, c'est "mobilisez-vous si vous voulez arriver à quelque chose"», a lancé une des membres, Natasha Dubé, lors de la manifes-

tation, pendant que ses collègues discutaient avec les représentants de la SHQ.

Pour équilibrer le budget, on construira un plus grand nombre d'appartements de deux chambres, afin d'augmenter les loyers qui peuvent être exigés ainsi que les subventions gouvernementales. On louera aussi des places de stationnement plus cher et on n'aménagera pas la salle communautaire prévue, à moins qu'une marge financière se dégage en cours de route. Les concessions consenties par les locataires permettent de faire passer de 5 % à 7 % la réserve pour les imprévus.

Diane Bélair, membre du collectif qui porte le projet, s'est réjouie du dénouement. «Je ne pouvais pas endurer qu'il y ait des condos là!». Elle ne pourra cependant pas aménager dans la coopérative, puisque le projet révisé ne lui permet plus d'avoir accès à une subvention supplémentaire pour ne pas consacrer plus de 25 % à son loyer.

Il était minuit moins une pour La Collective: le propriétaire du terrain avait accepté pour une cinquième fois de prolonger l'offre d'achat jusqu'à jeudi prochain.

Le vice-président à la gestion des programmes de

la SHQ, René Dionne, fait valoir que le dénouement n'est pas attribuable à la pression médiatique, soulignant que les fonctionnaires n'ont reçu le dossier que 24 heures avant la fin de l'offre d'achat du terrain. «Si cela avait été déposé un mois plus tôt, nous aurions aussi dit non et cela se serait retravaillé sans la pression médiatique», note M. Dionne.

Ce genre de problème risque de se reproduire, selon François Saillant du Front d'action populaire en réaménagement urbain, soulignant que les normes des programmes ne sont pas adaptées à la flambée des coûts de construction sur le territoire montréalais.

«Il semble y avoir une surchauffe plus forte à Montréal que dans le reste du Québec. Plusieurs projets dépassent les normes acceptées en terme de coûts», reconnaît M. Dionne, précisant que la société gouvernementale analyse généralement la grille de subventions au cours de l'automne. «Si on réalise que les programmes ne reflètent plus les coûts du marché, on formulera des recommandations.»

Le Devoir

André Boisclair prendra une pause de la politique

TOMMY CHOUINARD

Québec — Perte considérable pour le Parti québécois. Le député de Gouin et leader parlementaire de l'opposition, André Boisclair, annoncera en début de semaine prochaine qu'il entend mettre entre parenthèses sa vie politique le temps, à tout le moins, d'étudier à l'université Harvard de Boston.

Plusieurs sources péquistes ont confirmé le départ prochain de ce député-vedette, comme l'a annoncé *La Presse* dans son édition d'hier. Le personnel du bureau de circonscription de M. Boisclair se contente de dire que le député péquiste, qui se trouve depuis le début du mois d'août à Boston, fera «le point sur son avenir» la semaine prochaine.

André Boisclair, 38 ans, fréquentera la Kennedy School of Government de l'université Harvard afin de suivre une formation destinée aux jeunes leaders.

Le député de Gouin est détenteur d'un diplôme d'études collégiales du Collège Jean-de-Brébeuf. Il a également étudié en sciences économiques à l'Université de Montréal entre 1986 et 1988.

Le Parti québécois devra trouver un successeur à André Boisclair dans la circonscription de Gouin. Nicolas Girard, qui a œuvré dans différents cabinets sous les gouvernements Bouchard et Landry, dit avoir été approché par des militants de Gouin pour se porter candidat à l'investiture. «J'y réfléchis», a dit au *Devoir* M. Girard, qui travaille maintenant à la CSN.

Après avoir milité dans le mouvement étudiant, notamment à titre de président de la Fédération des associations étudiantes collégiales, André Boisclair est devenu président du Comité national des jeunes du Parti québécois en 1988. Aux élections du 25 septembre 1989, il a été élu député de la circonscription

de Gouin à l'âge de seulement 23 ans.

À la suite des victoires électorales du Parti québécois en 1994 et en 1998, M. Boisclair a occupé tour à tour les postes de ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, de la Solidarité sociale, de l'Environnement et des Affaires municipales. Il était considéré comme un éventuel successeur au chef Bernard Landry, aux côtés de Pauline Marois et François Legault.

André Boisclair ne fait cependant pas une croix sur la vie politique, ont assuré des sources péquistes. Il serait même possible qu'il soit candidat dès le prochain rendez-vous électoral. Il pourrait être tenté de revenir pour tenter sa chance à la présidence du PQ. Le chef péquiste, Bernard Landry, n'a pas voulu commenter la nouvelle.

Le Devoir

• LES ACTUALITÉS •

Le Canada doit se retirer du projet de bouclier antimissile, dit un ex-général américain

Ottawa — Le Canada ne devrait pas adhérer au projet américain de bouclier antimissile, affirment un général américain à la retraite ainsi qu'une ancienne diplomate canadienne.

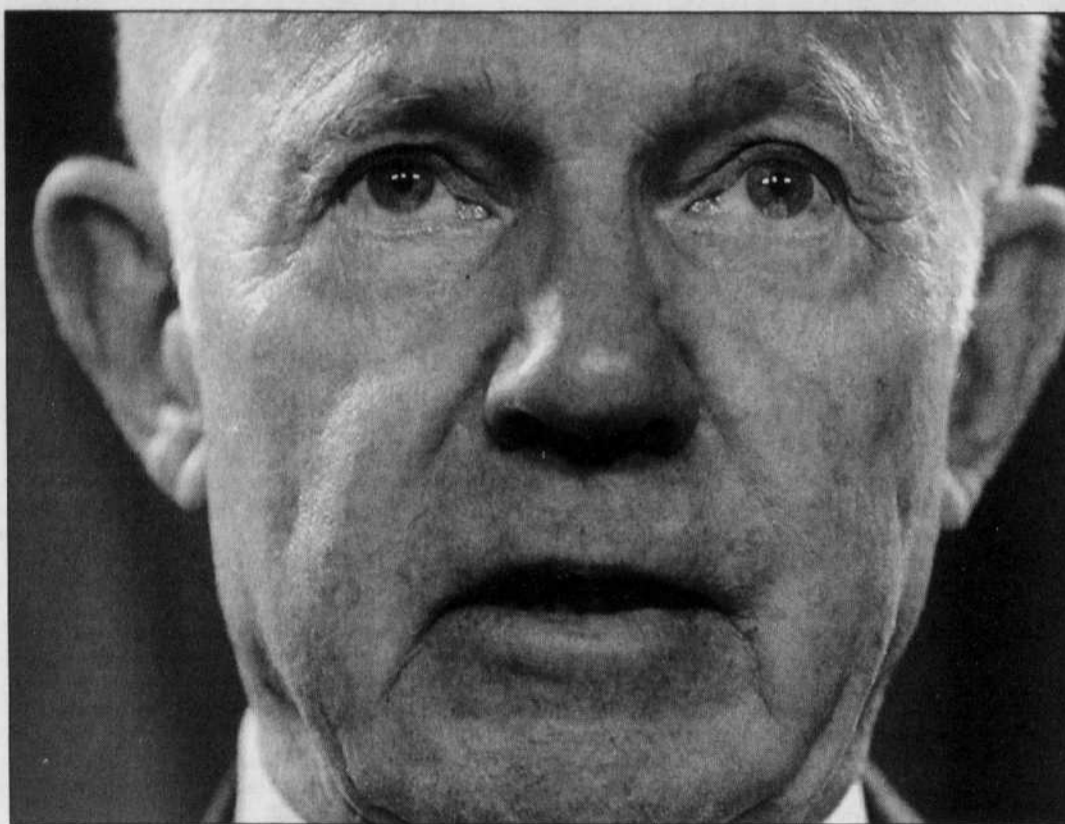
Selon Robert Gard, ex-lieutenant général des États-Unis, ce système de défense est trop coûteux, n'a jamais été testé et ne fonctionnera peut-être même pas.

La diplomate, Peggy Mason, ancienne ambassadrice canadienne pour le désarmement aux Nations unies, pense qu'Ottawa ne devrait rien faire pour promouvoir ce projet. Ce n'est pas dans l'intérêt du Canada sur le plan de la sécurité, a-t-elle déclaré hier, en conférence de presse.

Les États-Unis comptent déployer un certain nombre de missiles intercepteurs, prêts à fonctionner, en Alaska dès cet automne. La semaine dernière, le Canada et les États-Unis se sont entendus pour amender un traité afin d'autoriser le partage d'informations critiques relatives au bouclier antimissile.

Le ministre canadien de la Défense, Bill Graham, a soutenu que cette décision vise à préserver le statut de NORAD comme pivot de la défense continentale et qu'elle n'engage en rien le Canada à entériner le projet de bouclier antimissile.

Les adversaires du projet soutiennent que la modification du pacte de NORAD constitue un pas de plus sur la pente savonneuse d'une éventuelle participation du Canada au bouclier antimissile, l'un des projets de défense parti-



L'ex-lieutenant général américain Robert Gard croit que le Canada devrait se préoccuper davantage de lutte contre le terrorisme.

culièrement chers au président américain George W. Bush.

Les partisans du programme disent qu'il permettra de défendre le continent contre les tentatives d'États voyous de lancer des missiles en direction de l'Amérique du Nord.

Ses détracteurs font valoir que le système pourrait entraîner une nouvelle course aux armements et une militarisation de l'espace.

Plutôt que d'investir une fortune dans un bouclier antimissile, Washington devrait mettre l'ac-

cent sur la lutte au terrorisme, au moyen d'efforts concrets pour empêcher les terroristes d'introduire des bombes aux États-Unis, a proposé l'ex-général Gard.

Presse canadienne

SCIENCES

Le papa de la truite est un... saumon

Des chercheurs japonais réussissent une première encourageante pour l'industrie piscicole

LOUISE MAUDE
RIOUX SOUCY

Des chercheurs japonais ont trouvé un moyen inusité pour combler l'appétit insatiable de leurs compatriotes pour les sushis en créant une nouvelle technique de reproduction qui permet à un saumon d'engendrer... des truites! Une découverte qui pourrait révolutionner le mode de fonctionnement des fermes d'élevage et peut-être même permettre de ressusciter des espèces disparues, prétendent ces scientifiques.

Les chercheurs attachés à l'Université de la science marine et de la technologie, à Tokyo, ont créé un saumon ayant la capacité de produire du sperme étroitement apparenté à celui de la truite. Lorsque utilisé pour féconder des œufs de truite, ledit sperme permet la production de jeunes truites en parfaite santé, rapporte son auteur principal, Goro Yoshizaki, dans un texte scientifique paru dans la revue *Nature* du 5 août.

Le secret derrière cet étonnant tour de force qui rallie deux espèces séparées par huit millions d'années d'évolution? Une technique délicate qui permet de greffer des cellules germinales primordiales (CGP) à des embryons de saumons. Pour ce faire, l'équipe japonaise a choisi de greffer des cellules issues de la truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) à un jeune saumon masou mâle (*Oncorhynchus masou*). Trente jours plus tard, le saumon receveur produisait des spermatozoïdes de truite.

Ces spermatozoïdes, lorsque utilisés pour féconder des œufs de truite, ont donné lieu à une progéniture comprenant 0,4 % de jeunes truites en parfaite santé. Les

autres petits, aussi issus d'œufs de truite mais fécondés par du sperme de saumon, sont cependant morts en bas âge, condamnés à l'avance en raison de leur statut d'hybrides.

Selon l'équipe japonaise, c'était la première fois qu'une transplantation de CGP donnait lieu à une progéniture saine par le biais d'un parent porteur issu d'une autre espèce. Prochain défi: transplanter des CGP dans un saumon femelle afin que les cellules se développent à même ses œufs.

Si cette nouvelle technique fonctionnait, cela pourrait être l'occasion de préserver des espèces en danger ou même de ramener à la vie des espèces disparues. «Nous pouvons préserver les CGP à vie, donc, en théorie, même si une espèce s'éteint, on peut toujours transplanter ses cellules chez une espèce étroitement apparentée», croit Goro Yoshizaki.

Evidemment, ce n'est pas parce que la technique a porté fruits avec la truite arc-en-ciel que cela fonctionnera avec d'autres espèces, encore moins avec des espèces plus complexes, avertissent les scientifiques.

Cela dit, M. Yoshizaki aime à penser que la même technique pourra être utilisée avec le thon rouge, un ingrédient clé dans plusieurs recettes de sushis mais extrêmement difficile à élever dans les fermes en raison des imposants 500 kilos qu'il atteint à l'âge adulte. La solution? Utiliser un cousin plus petit, le maquereau, afin de produire des œufs et du sperme de thon de façon à gonfler la production des jeunes thons dont est friande la société japonaise. Une avenue que l'équipe de Tokyo se promet d'étudier sous peu.

Le Devoir

Des condos en construction dans un milieu humide

Le ministère de l'Environnement a du mal à faire respecter ses avis d'infraction, au grand dam des écologistes

GUILLAUME
BOURGAULT-CÔTÉ

Un autre projet de construction résidentielle en milieu humide pourrait s'embarquer sur la Rive-Sud: à Saint-Hubert (Longueuil), des travaux pour ériger des condominiums ont en effet commencé avant même que le ministère de l'Environnement du Québec (MENV) ne délivre les autorisations nécessaires au promoteur, qui n'a pas non plus respecté les avis le sommant d'arrêter les opérations en attendant. Résultat, près du quart du terrain concerné a déjà été saccagé, situation qui choque d'autant plus les environnementalistes que la ville de Longueuil devrait actuellement respecter un moratoire sur la construction dans ces milieux fragiles.

Le 30 juin dernier, le promoteur Habitations Grand Confort recevait un premier avis du MENV-Montérégie lui signifiant qu'il était en train de contrevenir à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement en faisant

des travaux dans une zone humide sans avoir le permis pour le faire. Le ministère avait observé qu'une coupe à blanc avait été réalisée sur le terrain, qui se situe juste en face d'une tourbière. Deux autres avis ont ensuite été envoyés, mais les travaux près du boulevard Cousineau n'ont jamais ralenti jusqu'à lundi.

«Si le MENV n'est pas capable de faire respecter les avis qu'il envoie», dit Tommy Montpetit, de la coalition Sauvons nos boisés et milieux humides (SBMH), on se demande quel message ça envoie aux autres constructeurs qui pourraient être tentés de ne pas respecter les règles. C'est un autre manque de rigueur dans l'application de la Loi.»

Les conséquences

Au bureau du ministre de l'Environnement, on estime avoir fait le nécessaire pour avertir le promoteur, qui s'expose maintenant à diverses pénalités (remise en état du site, amende). «Si le promoteur ne respecte pas une ordonnance civile, il y a des consé-

quences», rappelle Paul-Yanik Laquerre, attaché de presse de Thomas Mulcair. «Mais heureusement, on nous dit qu'il n'est pas trop tard pour intervenir, qu'il reste des zones à protéger.»

La Ville de Longueuil affirme que le projet a reçu les autorisations municipales nécessaires. «Le permis a été délivré, tout est conforme au règlement de zonage», confirme Michel Saint-Laurent, agent de communications pour la Ville. Mais c'est sûr qu'obtenir un permis de la Ville ne dégage pas le promoteur d'obtenir les autres autorisations. Ça demeure sa responsabilité, et c'est lui qui en paiera le prix.»

Un inventaire à compléter

Mais le fait que la Ville ait accordé un permis dans ce secteur alors qu'un moratoire est en vigueur fâche la coalition SBMH. Depuis juin 2003, on essaie ainsi de dresser un inventaire de la faune et de la flore des derniers espaces sauvages de Longueuil, de façon à déterminer quelles zones doivent être protégées. Ce

travail n'est pas encore terminé.

Justement, dit Michel Saint-Laurent, «on ne peut pas déterminer à l'avance quelles seront les zones à protéger ou pas. S'il n'y a pas de raison valable de refuser un projet, on ne le refuse pas, sinon ça pourrait causer un préjudice au promoteur.» Au bureau d'arrondissement, on disait qu'aucune indication ne permettait de déterminer qu'il s'agissait d'un terrain humide. «Mais quand il y a des flaques d'eau sur le terrain, qu'il est en face d'une tourbière et qu'on retrouve un type d'arbre particulier, c'est une évidence», croit Tommy Montpetit.

De son côté, le représentant du promoteur affirmait hier n'avoir pas reçu tous les avis du MENV, mais que tout était maintenant réglé, puisqu'il avait envoyé une lettre au MENV donnant les garanties qu'il ne s'agit pas d'un milieu humide, et que donc l'article 22 ne s'applique pas dans ce cas. Le MENV évaluera le dossier dans les prochains jours.

Le Devoir

Un festival juste pour elles

MALORIE
BEAUCHEMIN

Un tout nouveau festival débute aujourd'hui à Montréal et ce sont maintenant les femmes qui sont à l'honneur. À sa première édition, le Festival international des femmes de Montréal, Festiv'Elles, se tiendra du 11 au 15 août 2004 au Théâtre Plaza de la rue Saint-Hubert, ainsi qu'à la galerie ART en majuscule, à l'ONF et à l'Espace VERRE. Il s'agit en fait d'un événement «culturel, social et communautaire» célébrant l'émancipation des femmes, le «premier festival multidisciplinaire en Amérique du Nord et à l'étranger où les femmes sont à l'honneur», explique la présidente de l'événement, Andrée Parent.

Plusieurs artistes québécoises et canadiennes participeront au festival en présentant différentes créations artistiques et intellectuelles en musique, en cinéma, en arts visuels, en poésie, en conte, en littérature, en théâtre, en danse, en monologue, en hu-

mour. Festiv'Elles présentera également samedi une démonstration des techniques de verre soufflé par des étudiantes et un étudiant finissants dans ce domaine. Entre autres événements, plusieurs films, dont de nombreux documentaires, seront présentés à l'ONF pour l'occasion, notamment *Anne Hébert 1916-2000*, de Jacques Godbout, qui retrace la vie de cette passionnée de littérature, ou encore *Une vie comme rivière*, un film sur Simone Monet-Chartrand, à la suite duquel les réalisateurs Diane Cailhier et Alain Chartrand animeront une discussion avec le public.

Les organisateurs prévoient que, chaque année, un pays sera mis à l'avant-plan afin de faire découvrir le travail artistique de ses femmes. La France a été sélectionnée pour la première édition, avec des hommages à la chanson française et la présence de quelques artistes du Vieux Continent.

Le Devoir

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Société Saint-Jean-Baptiste MAURICIE

DIRECTRICE OU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Établie en Mauricie depuis 70 ans, la Société Saint-Jean-Baptiste est un organisme sans but lucratif qui œuvre à l'avancement des intérêts des Québécoises et des Québécois. Elle joue un rôle actif dans les domaines culturel, éducatif, politique et social. Elle gère un service d'assurance-vie de 17 000 membres et a créé une fondation vouée à l'éducation.

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du conseil d'administration, le ou la titulaire travaille à l'atteinte des objectifs de la SSJB : la souveraineté du Québec, la promotion de la langue française et du patrimoine national. La personne :

- assume la responsabilité de la gestion courante des ressources humaines, financières et matérielles, elle en contrôle les résultats.
- gère les opérations et les négociations en regard des activités financières de la SSJB et en assure le développement.
- s'assure du leadership régional de la SSJB en ce qui concerne ses objectifs.
- informe et conseille le conseil d'administration.
- rédige des textes, documents, articles.
- prend une part active à la vie régionale.

PROFIL

Diplôme universitaire de deuxième cycle en administration ou en sciences humaines. Trois années d'expérience en gestion dans un poste de niveau similaire sont également obligatoires. Tout autre combinaison de formation et d'expériences permettant de répondre aux exigences du poste sera étudiée.

Communication orale et écrite dans un excellent français. Jugement rapide et sûr. Capacité d'analyse des enjeux politiques et sociaux du Québec. Leadership dynamique stratégique et visionnaire. Habileté à motiver les personnes. Grande disponibilité.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Contrat d'un (1) an, renouvelable

Salaires et avantages sociaux concurrentiels fixés selon la compétence et l'expérience.

Les personnes intéressées à relever ce défi font parvenir leur curriculum vitae et l'attestation de leur formation par la poste au plus tard le 20 août avant 16 h à l'adresse suivante:

Concours 04-08
SSJB de la Mauricie
Case postale 1059
3239 Papineau, Trois-Rivières, G9A 5K7

Seules les personnes convoquées en entrevue seront contactées.

Université du Québec TELUQ
L'université à distance

La Télé-université, établissement d'enseignement universitaire à distance, sollicite des candidatures pour SEPT POSTES :

Professeure régulière ou professeur régulier :

- en comptabilité
- en économie et finance
- en éducation des adultes
- en linguistique
- en relations de travail
- en sciences sociales

Professeure substitut ou professeur substitut :

- en management et marketing

Pour plus d'information : www.teluq.quebec.ca/posteprof

FIN DES CONCOURS : 31 AOÛT 2004

Carrières & professions

RENSEIGNEMENTS :
Christiane LEGAULT :
514.985.3316
clegault@ledevoir.com

EN BREF

Un nouvel antidépresseur

La Food and Drug Administration a approuvé ce mois-ci la duloxétine pour le traitement du trouble dépressif majeur aux États-Unis, un nouveau médicament qui permet de prendre en charge à la fois les symptômes émotionnels et physiques. Les débuts prometteurs du médicament, commercialisé sous le nom de Cymbalta, ont intéressé la compagnie Lilly qui a présenté une demande d'examen à Santé Canada en vue d'une éventuelle distribution du médicament au pays. Une étude a démontré que près de 80 % des patients traités à l'aide de cet antidépresseur expérimental n'éprouvaient aucun des symptômes de la dépression à l'issue d'une période d'essai de 38 semaines. Deux autres études ont démontré que l'humeur et les symptômes physiques des patients se sont considérablement améliorés après une semaine seulement. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que la dépression sera la principale cause d'incapacité dans les pays développés d'ici 2020. — *Le Devoir*

Brigitte Bardot écrit à Paul Martin

L'ancienne actrice française Brigitte Bardot a demandé au premier ministre canadien Paul Martin de mettre un terme à la chasse aux phoques dans l'est du Canada, dans une lettre dont le texte est parvenu hier à l'AFP à Montréal. «Il s'agit d'un massacre, d'une cruauté hallucinante, où les jeunes animaux se laissent approcher, confiants envers leur futur bourreau, avant d'être assommés à grands coups de massue puis dépecés sur place, parfois encore conscients, sous les yeux des proches victimes», écrit-elle. Brigitte Bardot réclame du premier ministre qu'il annule le plan de gestion gouvernemental autorisant sur trois ans, jusqu'en 2005, «l'abattage d'un million de phoques. Soyez cet homme (...) qui pourra me redonner espoir et confiance en une humanité qui a perdu le sens de la compassion, de la défense des plus faibles», écrit l'ex-actrice, condamnée en juin en France pour avoir tenu des propos incitant à la haine raciale. — *AFP*

• ATHÈNES 2004 •

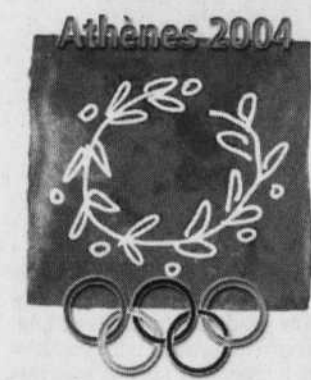
Les Jeux seront beaucoup plus coûteux que prévu

ALAIN LÉAUTHIER

Athènes — La «pita olympique», ailleurs on dirait le gâteau, promettait d'être abondante. Les professionnels du tourisme et du bâtiment en particulier se voyaient déjà sur l'Acropole de la réussite. Exceptionnels sur les plans symbolique et historique, les XXVIII^e JO d'été devaient être aussi sur le plan de l'économie du plus petit pays — depuis la Finlande en 1952 — accueillant le plus gros événement planétaire. Or, dès le mois de mai, Georges Alogoskoufis, le ministre des Finances du gouvernement conservateur de Costas Karamanlis, a douché tout le monde et ouvert le parachute en prévision de lendemains possiblement difficiles: «Les Jeux nous coûtent beaucoup plus cher que ce à quoi nous nous attendions car de nombreux problèmes ont été laissés de côté jusqu'à la dernière minute.» Coup de pied de l'âne à ses prédécesseurs socialistes du Pasok, en charge du chantier JO jusqu'à leur défaite électorale en mars.

La note sera beaucoup plus salée que les 4,6 milliards d'euros annoncés initialement: à ce jour, six milliards d'euros (9,54 milliards \$CAN) ont déjà été engloutis par l'État grec dans la construction de stades, de vélodromes, de palais des sports, de train express régional, de tramway, de nouvelles autoroutes... sans parler de

l'effort en matière de sécurité: 1,23 milliard d'euros, un sixième de la dépense publique (Libération du 9 août). De l'aveu même de la plupart des responsables du pays, il aurait fallu vingt ans en temps normal pour que ces équipements voient le jour. Jamais, depuis ceux de Moscou en 1980, la part prise



par l'État dans le montage financier n'avait été aussi décisive. Et les bénéficiaires aussi incertains.

Nuls, ou presque, à court terme, selon l'avis formulé par Gianna Angelopoulos-Daskalaki, la présidente du comité d'organisation (Athoc), même si, mécaniquement, le PIB a progressé de 0,2 % au cours des trois dernières années. Georges Souflas, le ministre des Travaux publics, est allé jusqu'à se demander devant une commission parlementaire si le pays «avait bien fait de se lancer dans l'organisation des Jeux». En fait, s'il y a un espoir de «retour sur investissements», celui-ci repose sur le moyen et le long terme.

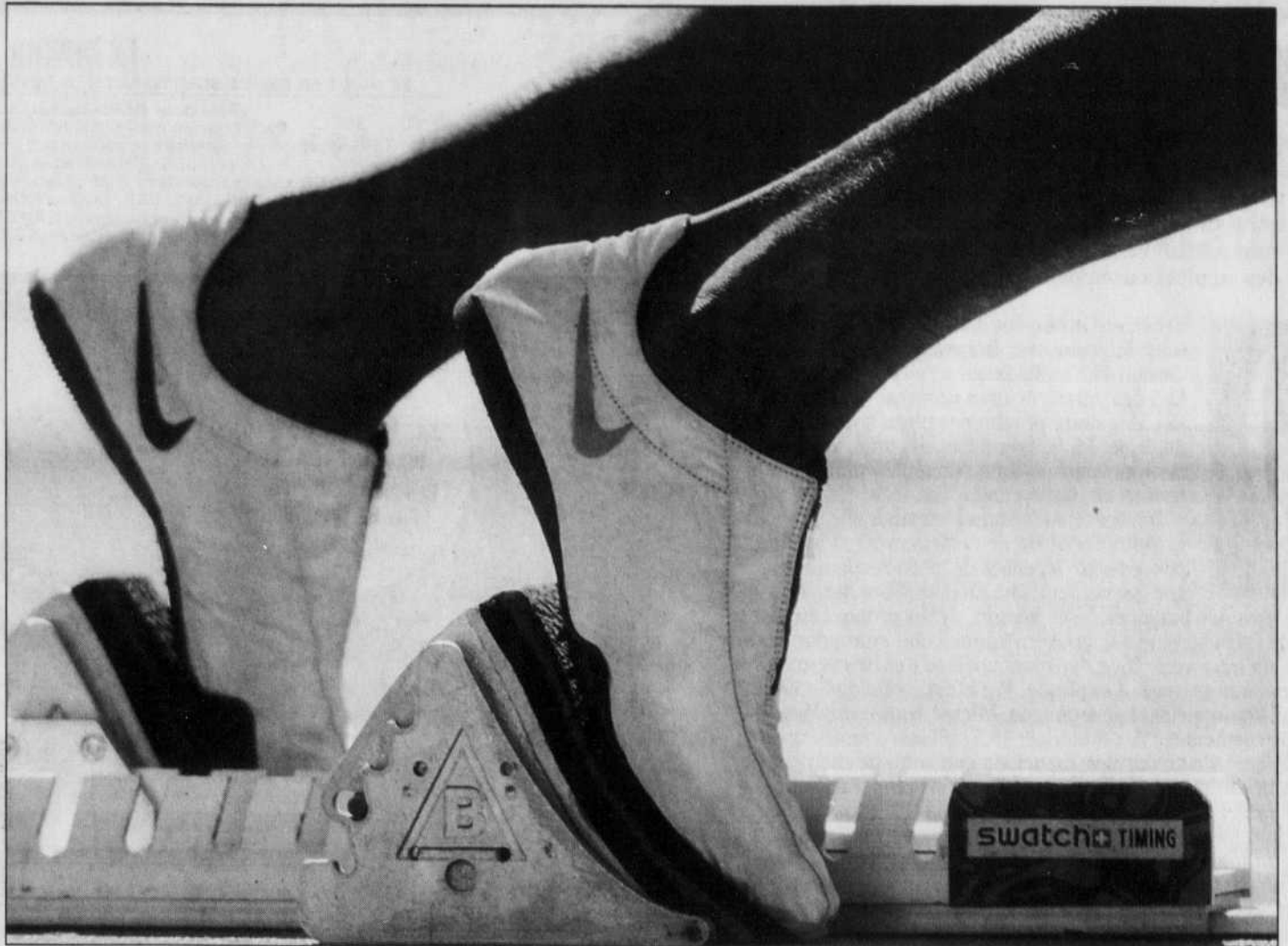
Les Grecs misent notamment sur un renchérissement des arrivées touristiques, actuellement de l'ordre de 15 millions par année. Pour Bernard Ould Yahoui, chef du poste d'expansion économique français à Athènes, «il y a un dynamisme interne incontestable, les grands travaux ont apporté des gains de compétitivité. Par ailleurs, la détente avec la Turquie va dopper les deux économies, tout comme l'entrée progressive des pays des Balkans dans la zone euro». D'autres «experts» semblent nettement plus sceptiques. «Le remboursement de la dette des JO affaiblira durablement l'économie grecque», estime ainsi le cabinet de consultants PriceWaterhouseCoopers. La croissance, autour de 4 % en 2003 et en 2004, devrait ralentir en 2005 et l'époque des transferts massifs des fonds européens, près de 3 % du PIB, s'achève. Les contribuables grecs redoutent l'indigestion.

Transparence

Les JO ont d'ores et déjà fait des heureux parmi les multinationales et les PME étrangères. Les Américains ont raflé à Thomson-TSF (aujourd'hui Thalès) les 250 millions d'euros (environ 398 millions \$CAN) générés par le système d'équipement de sécurité olympique. Échec aussi pour Aéroports de Paris, battu par un groupe d'entreprises privées dirigées par l'Allemand Hochtief pour la construction du nouvel aéroport international. Au chapitre des réussites françaises, Alstom, à égalité avec Siemens pour le train de banlieue; Vinci, qui (par le rachat de GTM) a construit le pont Harilaos Trikoupi; la Générale de location, qui fournit tous les sites en structures démontables; Le Nôtre, qui assure la restauration VIP; sans parler d'une liste fournie de PME qui ont décroché qui la pelouse de l'hippodrome, qui l'éclairage de la ville ou le feu d'artifice de la cérémonie d'ouverture.

Officiellement, tous les appels d'offres ont respecté les règles de transparence exigées tant par le CIO que par l'UE, les Grecs se félicitant même d'être les premiers organisateurs ayant donné ce niveau de satisfaction. Publiquement, pas une entreprise ne dit le contraire. En coulisse, beaucoup reconnaissent qu'il fallait «s'allier» à des structures grecques pour avoir de vraies chances de décrocher les contrats. On peut aussi appeler cela la défense de l'intérêt national.

Libération



Les chaussures de Michael Johnson aux Jeux d'Atlanta en 1996.

GARY HERSHORN, ARCHIVES REUTERS

Les dollars de la commandite

Le CIO, les comités olympiques nationaux, les fédérations sportives et, bien sûr, les athlètes, chacun a droit à son pécule

GRÉGORY SCHNEIDER

L'image avait écrasé les Jeux d'Atlanta en 1996: Michael Johnson dévale son tour de piste en chaussures dorées. Du Nike plein les Jeux. A Athènes, huit ans plus tard, les marques sont partout. Au cœur du dispositif olympique, grâce aux 11 «top sponsors» agréés par le CIO, pour un ticket d'entrée à 80 millions de dollars (66 millions d'euros) contre 15 millions à Barcelone en 1992. Mais aussi dans les comités olympiques nationaux, auprès des fédérations et, bien entendu, de la crème des athlètes.

Sur le plot, la bagarre est sévère. Exemple: le nageur australien Ian Thorpe, sous contrat individuel chez Adidas. La Fédération australienne est chez Speedo. Et le comité olympique australien chez Nike. Quelle couleur Thorpe va-t-il défendre à Athènes? «Le contrat individuel touche ce qui relève de l'outil de travail», indique-t-on chez Nike. Donc, sur le plot de départ, Thorpe sera en Adidas. Ou Speedo, selon le deal entre l'athlète et les deux sponsors: «C'est du coup par coup, il n'y a pas de règles.» Probable que Thorpe nagera avec une tenue Adidas sans marque apparente, pour ne pas léser Speedo. Et

Nike dans tout ça? «Thorpe doit porter notre marque chaque fois qu'il est en représentation olympique: défilé d'ouverture, interview au village olympique... et cérémonie protocolaire», c'est-à-dire sur le podium.

Massivement investie par les sponsors depuis l'apparition des combinaisons à la fin des années 90, la natation est encore dans une zone grise dont l'athlétisme est sorti. «Sur la piste, le coureur porte les chaussures de son choix — celles de son sponsor s'il en a un», explique Philippe Archereau, responsable marketing pour Puma France. Il s'agit d'un outil professionnel, qui ne peut être imposé par un équipementier «équipe» ou «fédération». En revanche, il porte les vêtements de l'équipe, qui n'a pas d'incidence sur les performances.

Aucun des sponsors contactés n'a accepté de fournir le moindre chiffre, tant au niveau de l'investissement global que des gratifications aux médaillés. On parle de 90 000 euros (145 600 \$) pour Marc Raquil (400 m) s'il touche l'or, 150 000 euros (234 500 \$) pour Christine Arron (100 m), «une estimation un peu lourde», selon son équipementier Reebok. Pour un Américain, il faut multiplier par cinq. L'argument décisif, c'est la médaille. Raquil aurait monnayé sa troisième place aux derniers

Mondiaux en obtenant un doublement de ses primes au résultat. Pour le reste, c'est à la tête du client et à l'«audience», un paramètre grâce auquel le basketteur chinois de Houston, Yao Ming (Reebok), crève tous les plafonds. On a beau expliquer chez Puma que «les équipes ne peuvent pas être sponsorisées par discipline, mais par pays», les exceptions pleuvent: Nike par exemple s'occupe de la formation russe de gymnastique ou de la Fédération d'athlétisme du Kenya.

Clauses. Si Reebok dit «en faire peut-être un petit peu plus» à l'occasion de ces Jeux, les autres concèdent «des investissements du même ordre» qu'à Sydney. Le dopage ferait-il peur? «Malgré toutes les affaires, les Jeux figurent le seul événement qui mêle tous les pays, toutes les cultures, tous les régimes politiques», juge Patricia Menant chez Reebok. Tout de même? «Il y a des clauses dans les contrats.» Chez Nike, qui continue à annoncer la diffusion à partir du 20 août d'un spot consacré à Marion Jones, on est plus précis. «La clause stipule qu'il y a rupture si l'athlète est disqualifié par sa propre fédération, c'est clair et net. Et Jones n'en est pas là.»

Libération

Mobilisation contre l'exploitation des travailleuses du textile

Une chaussure de sport se vend 150 fois plus cher que ce que reçoit une ouvrière pour sa peine

KARIN ZEITVOGEL

Athènes — Des groupes militant pour les droits des salariés de l'industrie du sport ont organisé hier dans le centre-ville d'Athènes, une manifestation symbolique sur la terrasse d'un hôtel, rappelant que les Jeux olympiques, qui s'ouvrent vendredi, doivent relancer les ventes de maillots et de chaussures de sport.

Une vingtaine de femmes, le visage caché par des masques, se sont silencieusement installées pendant quelques minutes devant des machines à coudre, avant de brandir des T-shirts portant des slogans contre les conditions de travail dans l'industrie textile sportive.

Cette manifestation visait à attirer l'attention pendant les Jeux sur la campagne «Play Fair», lancée en mars dernier par une coalition d'ONG, composée notamment d'Oxfam, de Clean Cloths campaign et des Français De l'éthique sur l'étiquette.

Une femme indonésienne, Parkati, a ensuite pris la parole pour raconter dans un anglais hésitant comment elle avait été licenciée de son travail dans une des plus grandes sociétés de vêtements sportifs.

«J'ai été renvoyée en avril 1999 pour avoir organisé un arrêt de travail de deux jours en 1998, auquel l'ensemble des employés, soit 5250 personnes, avaient participé», a-t-elle expliqué.

«J'ai été licenciée car j'avais pris l'initiative de former un syndicat dans l'usine pour revendiquer des salaires permettant de vivre, la fin des heures supplémentaires qui souvent n'étaient pas payées, ainsi que des primes de nourriture suffisantes», a-t-elle ajouté.

Harcèlement

Selon Mme Parkati, les travailleuses de l'usine, uniquement des femmes, ne gagnaient que 2500 roupies par jour pour leur nourriture, soit la moitié du prix d'un repas de base. Leur salaire s'élevait à 660 000 roupies (92 \$CAN), «soit 3000 roupies par heure», a-t-elle ajouté.

La société Fila vend des chaussures pour femmes sur son site Internet à 45 \$ la paire, alors que celles pour hommes peuvent atteindre 145 \$ soit plus de 150 fois le salaire horaire de Mme Parkati.

Mme Parkati s'est également plainte du harcèlement sexuel et verbal auquel les salariées étaient soumises par l'encadrement dans les usines. Elles

travaillaient 12 heures par jour sans un seul jour de repos pendant des périodes de deux à trois mois et dans des conditions honteuses, selon elle.

«Un département de l'usine comptait entre 700 et 1500 salariés et seulement trois ou quatre toilettes pour eux», a-t-elle précisé.

L'objectif de la campagne est d'obtenir des soutiens pour faire évoluer les pratiques sociales dans l'industrie du sport. Ses organisateurs ont déjà réuni quelque 500 000 signatures et le soutien de plusieurs grandes multinationales du sport dont Nike, Adidas, Reebok et Puma, qui ont répondu positivement à certaines de leurs propositions.

«Nous pensons qu'avec 500 000 signatures, personne ne pouvait nous écarter en disant que nous étions simplement une bande de radicaux», a affirmé à l'AFP Duncan Pruet, porte-parole de la campagne.

Selon lui, le chiffre d'affaires des multinationales du sport augmente de 15 % lors de grands événements comme les Jeux olympiques.

Mais le collectif a cependant regretté l'absence de soutien de la part du Comité international olympique.

Agence France-press

Contre les Jeux, l'État policier et les multinationales



JOHN KOLESIDIS REUTERS

Un manifestant couvre la bouche d'une statue, à Athènes.

Athènes — La «Campagne anti-2004», le Forum social grec (antimondialisation) et plusieurs groupes de défense des droits ont dénoncé hier «l'état policier» mis en place à Athènes et les multinationales qui «profitent» des Jeux olympiques.

«L'important n'était pas de savoir si la Grèce est prête ou non pour les Jeux, mais de se pencher sur les graves conséquences sur l'économie et l'environnement» ainsi que sur «les violations des droits des travailleurs et des citoyens», a indiqué le représentant de «Campagne anti-2004», Panos Totsikas, lors d'une conférence de presse.

Les organisateurs de la conférence de presse, tenue devant l'université en plein centre-ville, avaient déployé une banderole sur laquelle on pouvait lire: «La civilisation olympique n'est pas la nôtre.» Une autre banderole portait le slogan en anglais «Athens 2004 S.A. business as usual» (Athènes 2004 société anonyme, les affaires continuent), tandis qu'à côté figurait le logo des anneaux olympiques barbouillé de peinture rouge.

«Ce qui caractérise ces Jeux, c'est l'état policier [...], l'hystérie terroriste importée notamment par les États-Unis et le fait que l'armée est maintenant compétente pour assurer la sécurité des citoyens», a dit M. Totsikas, en interrompant la conférence pour montrer le ballon dirigeable qui survole la ville.

M. Totsikas a déploré «l'endettement du pays», assurant que «le budget olympique va s'élever à 10 milliards d'euros».

«Les Jeux sont indésirables en Grèce», a lancé pour sa part le représentant du Forum social grec, Dimitris Stratoulis, en faisant état «des 13 personnes tuées et des 300 blessés dans les chantiers olympiques», preuve des «mauvaises conditions de travail pendant les préparatifs».

M. Stratoulis a dit que le Comité international olympique (CIO) était lié «aux intérêts des multinationales du sport comme Adidas, Nike et Reebok» et estimé que les États exploitaient «les performances de leurs athlètes pour renforcer leur pouvoir».

Agence France-press

CONFÉRENCE À L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Une conférence sur la mycothérapie, sera donnée par le cancérologue français, le Docteur Bruno Donatini, auteur des livres «Les vertus curatives des champignons» et «L'intox», le 23 août 2004 au 3025 Bd de l'Assomption, Montréal, de 9 à 17 heures. Droit d'entrée 10,00 dollars. Pour réservation appelez, sans attendre, Martine, au 514-256-7441 (les places sont limitées).

É D I T O R I A L

L'île Tremblant

Près de 100 millions de dollars en fonds publics serviront à la construction des infrastructures pour les deux prochaines phases du gigantesque projet récréotouristique de la multinationale Intrawest, à Mont-Tremblant. C'est beaucoup d'argent versé à une société aussi rentable dont les activités créent surtout des emplois saisonniers peu spécialisés.

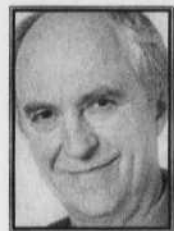
Québec et Ottawa ont donc cédé au lobby incessant du promoteur Intrawest et lui consentent chacun 45,5 millions qui serviront à la construction des infrastructures nécessaires à la réalisation des deux prochaines phases d'expansion du projet Mont-Tremblant. Au total, les gouvernements auront donc donné 225 millions à Intrawest en une vingtaine d'années.

Devant une aide aussi considérable, n'importe qui est en droit de se demander si les fonds publics sont dépensés de façon responsable par nos gouvernements. En décembre dernier, l'actuel ministre des Finances, Yves Séguin, s'était prononcé contre toute aide financière de son gouvernement à une entreprise aussi rentable qu'Intrawest. Bien des municipalités ont des demandes plus importantes, avait-il expliqué. Pourtant, voilà que son collègue au Développement économique, Michel Audet, annonce que son gouvernement est fier d'allonger 45,5 millions pour Intrawest.

À la défense de ce dernier, rappelons que le gouvernement du Parti québécois avait promis presque deux fois plus d'argent pour le même projet. Comme dans le cas d'Alcoa, les libéraux ont voulu réduire la mise. Les élections passées, Ottawa a fait le reste en ajoutant un montant équivalent à celui du Québec et en exigeant que les infrastructures construites avec son argent soient cédées à la municipalité. Fort bien, après tout, ce ne sont pas les nouveaux propriétaires qui les auront payées.

Depuis qu'Intrawest s'est installée à Tremblant, l'industrie de la construction de la région a connu un boom significatif, mais les résidents du secteur ont aussi souffert de l'augmentation des prix de plusieurs produits et services, en commençant par ceux des loyers qui ont explosé. L'emploi a crû rapidement, mais on rapporte une aggravation du décrochage scolaire parmi les adolescents attirés par l'abondance d'emplois non spécialisés.

À Tremblant, comme sur ces îlots balnéaires du Sud, la vie se déroule en vase clos à l'intérieur d'un décor de cinéma conçu pour faire vivre une expérience sensitive si intense qu'on se sent forcé d'y acquérir une propriété à prix tout aussi cinématographique. Attention, même les meilleurs films ont une fin! Après tout, Tremblant n'est pas Hollywood!



Jean-Robert Sansfaçon

La troisième phase du projet qui doit débuter cette semaine sera consacrée aux gens d'affaires, qu'on tentera d'attirer grâce à la construction de 1500 unités de condo-hôtels, d'un petit centre de congrès, l'ajout de remontées mécaniques, de restaurants et de boutiques. Quant à la quatrième phase prévue pour 2007, elle devrait ajouter 500 unités résidentielles et 1000 unités de condo-hôtels d'allure rustique destinées au tourisme familial de plein air. Ma cabane au Canada, en somme, version haut de gamme. Pour cette dernière phase, on souhaite profiter pleinement de la proximité du parc du Mont-Tremblant... qu'Intrawest trouvera bien le moyen d'exploiter à peu de frais, on s'en doute.

Comme l'avait exprimé le ministre Yves Séguin, nos gouvernements ne devraient pas injecter de fonds publics dans de tels projets. Après tout, l'essentiel des activités d'Intrawest consiste à construire des immeubles revendus en unités de condominiums à de riches particuliers. Depuis quand les constructeurs de condos ont-ils droit à l'aide des gouvernements pour des infrastructures qui font normalement partie du coût d'achat d'une propriété? Pourquoi venir en aide à la construction de condos de luxe en cette période spéculative où le prix des propriétés neuves est, de toute façon, supérieur à leur coût de construction? Puis, pourquoi subventionner les condos d'Intrawest et non ceux de Bromont, de Mont-Saint-Sauveur ou de Mont Sainte-Anne? Oups! Ne parlons pas trop fort, il y a risque d'épidémie à l'horizon...

Vrai, Tremblant attire 2,3 millions de visiteurs chaque année, dont 40 % proviennent de l'extérieur du pays. Et si les prévisions d'Intrawest s'avèrent, le centre devrait attirer autant de touristes étrangers chaque année dans 10 ans que le nombre total de visiteurs aujourd'hui. En soi cela justifie certainement qu'on s'intéresse au développement des activités touristiques à la base du projet, voire que l'on fasse la promotion du site à l'étranger, mais voilà qui ne représente que quelques dizaines de millions de milliard prévu dont la presque totalité ne sera même pas assumée par Intrawest, mais par les futurs acheteurs de condos.

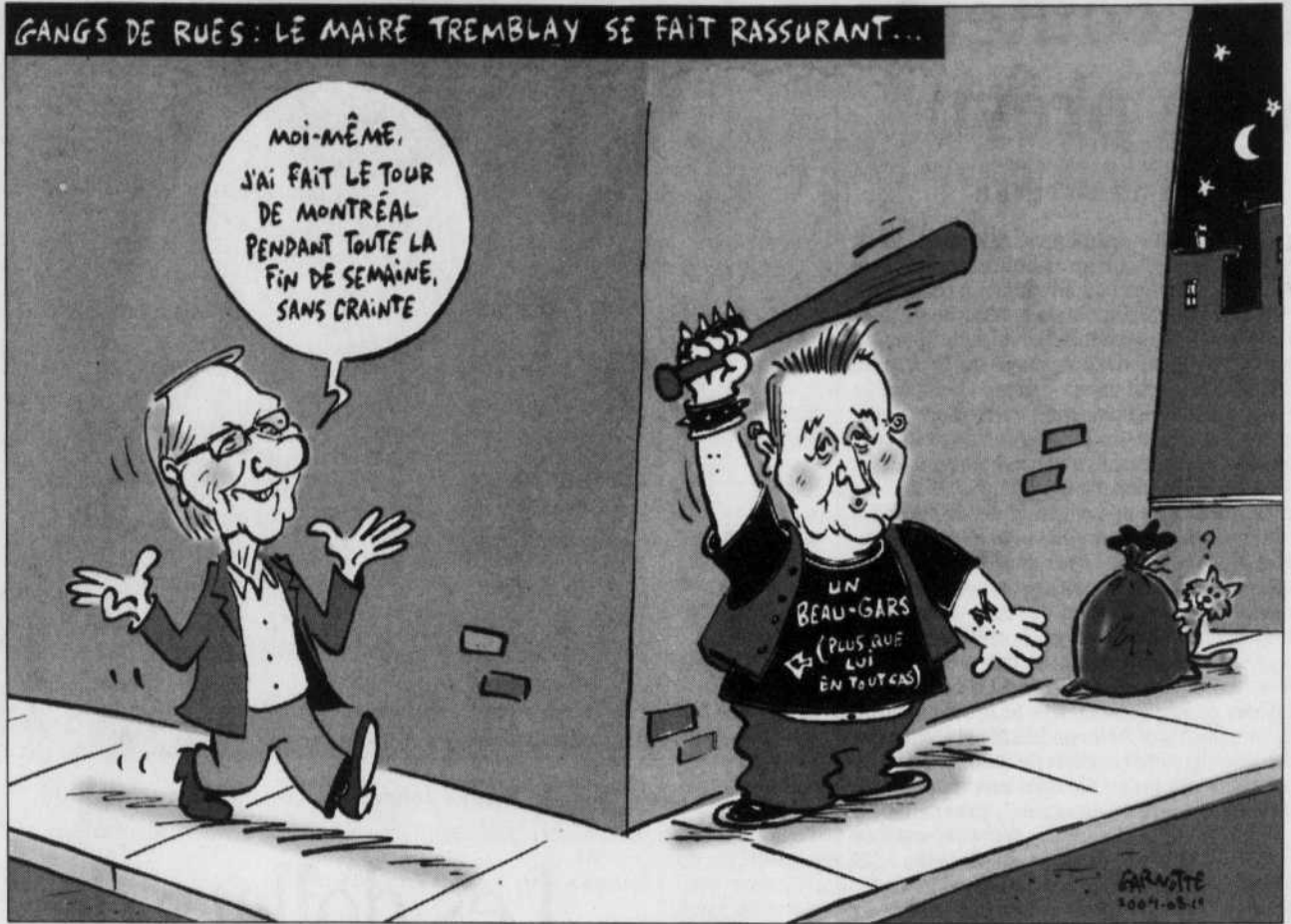
Yves Séguin, qui n'était pas présent lors de l'annonce du projet, avait bien raison: le Québec a d'autres priorités. Mais visiblement, son chef n'est pas d'accord avec lui, sur cette question comme sur d'autres.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSSAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Le pouvoir de minimiser les « choses »

Le ministre Philippe Couillard est passé maître dans l'art de minimiser les incidents-accidents qui surviennent régulièrement dans le milieu hospitalier. Ce respectable chirurgien-ministre ne fait que reprendre les termes et les expressions qu'utilisent régulièrement ses confrères praticiens. En voulez-vous une preuve? Je fais partie de ces «heureux élus» qui se voient dans l'obligation d'aller consulter un microbiologiste et de subir des tests sanguins pour l'hépatite C et le VIH sur une période de six mois à la suite d'une intervention chirurgicale pratiquée avec des instruments souillés.

Dans ce milieu si fermé qu'est la médecine, on appelle cette négligence une «exposition accidentelle». Nous sommes tous conscients qu'une intervention chirurgicale comporte des risques, raison de plus pour ne pas y ajouter de la négligence, qui est loin d'être accidentelle. Il faut vraiment se foutre de la gueule du monde pour décrire ainsi six mois d'angoisse et de frustration! Quel que soit le prix de l'instrument incriminé, le choix entre la vie d'un patient et le prix de cet instrument ne devrait pourtant offrir aucune difficulté. On ne trouve même pas, dans les salles de bains de plusieurs hôpitaux et maisons de convalescence, un porte-savon pour permettre de se laver les mains.

Marc Levéjac
Le 7 août 2004

Déjà vu

Le débat qui a actuellement cours au sujet du système de santé prend une allure de déjà vu. Il n'y a pas si longtemps, des gens semblaient avoir des solutions; ils étaient plus démagogues qu'intelligents. Aujourd'hui, on constate que ceux qui promettaient des miracles sont devant une problématique qui les dépasse. Je suis de ceux qui considèrent qu'avoir accès au système de santé est un privilège, non un droit, et cette attitude change ra-

dicalement l'approche quand je fais appel au réseau de soins de santé. Je suis dans un état plus près de la sollicitation que de l'exigence.

Dernièrement, j'ai eu à utiliser les services de l'urgence de l'hôpital de Chicoutimi et je ne peux que les remercier pour la qualité des soins qu'ils m'ont prodigués. [...] Le personnel de l'urgence a fait preuve de compassion et d'un grand dévouement, et ce, pour l'ensemble des patients qui étaient en traitement.

Je conseille aux démagogues d'hier qui exercent le pouvoir aujourd'hui et qui ne peuvent se résoudre à dire à la population que le privé doit intervenir qu'on ne peut continuer à demander sans donner en retour. Donner, c'est reconnaître de plus en plus qu'avoir accès au système de santé est un privilège. Ce faisant, tranquillement, un changement d'attitude va s'opérer et nous rendre collectivement plus responsables dans l'utilisation des soins de santé.

À défaut d'un changement d'attitude de l'ensemble de la population, il est utopique de penser que le système, dans sa forme actuelle, n'implorera pas.

Ronald Boivin
Chicoutimi, le 10 août 2004

Désintoxication

Suis-je le seul à voir certains avantages à l'augmentation farfameuse de la valeur marchande du pétrole? Je crois que cette nouvelle crise apportera du bon à nos associés junkies aux hydrocarbures. Un choc brutal est souvent le seul remède contre l'inertie.

Peut-être que la vente de véhicules utilitaires sports (VUS) va finalement chuter et que certaines initiatives, comme celle mise en place aux États-Unis après la crise pétrolière des années 70 et selon laquelle la moyenne de consommation des véhicules automobiles devait diminuer dans une proportion de un «mille au gallon» chaque année (jusqu'à ce que Ronald Reagan abolisse cette mesure), seront prises pour diminuer notre dépendance aux barons de l'or noir.

Il sera aussi bénéfique d'avoir un débat public sur le pétrole en tant que produit de

consommation. Qu'est-ce qui le différencie de la forêt, de l'air ou de l'eau? Rien. Les «producteurs» de pétrole ne produisent rien; ils ne font qu'extraire et détruire un produit non renouvelable que la Terre a créé sans aucune aide humaine. De plus, ces «producteurs» savent très bien que nos sociétés ne peuvent pas présentement se passer de pétrole et qu'ils peuvent imposer le prix qu'ils désirent.

L'économie de marché est ici inefficace, et seule une gestion en fonction du bien commun, et non des intérêts privés, peut améliorer la situation. Nous sommes accros et nous allons payer, peu importe le prix. À quand la cure de désintoxication?

Michaël Graham Richard
Gatineau, le 6 août 2004

Une maladie?

«En ce moment, 100 000 personnes meurent chaque jour de vieillesse. Nous devons sauver ces vies. C'est la chose la plus importante: arrêter le massacre.» Ainsi parlait le biologiste Aubrey de Grey, interviewé par Antoine Robitaille dans *Le Devoir* du 24 juillet dernier. Même s'il refuse de considérer le vieillissement comme une «maladie», de Grey estime toutefois que «l'important, c'est d'y trouver un remède global le plus vite possible». Pourquoi s'échiner à trouver un remède si aucune maladie n'a été déclarée?

Alors que la famine, les guerres civiles et le sida déciment les populations dans plusieurs régions du globe, alors que beaucoup d'enfants atteints de maladies incurables ne peuvent espérer vivre plus de 35 ans, toute recherche sur la présomée «guérison» de la vieillesse paraît indécente. À quoi sert-il de vivre 800 ans dans un monde encore ravagé par les inégalités et les injustices? [...]

Ce n'est pas à la nature et à ses processus qu'il faut s'en prendre. C'est plutôt à la volonté politique de ceux qui cherchent à détourner notre regard des véritables problèmes de redistribution des richesses à l'échelle planétaire.

Geneviève Caillé
Montréal, le 1^{er} août 2004

LIBRE OPINION

Le pétrole albertain : nouvel enjeu géopolitique mondial

GILLES COUTURE

Directeur de la firme de consultants en planification stratégique Gilles Couture limitée

Le Canada est le premier fournisseur de pétrole et de gaz des États-Unis. Les deux tiers de la production canadienne y sont exportés par l'Alberta, qui possède des réserves comparables à celle de l'Arabie Saoudite alors que la différence est consommée en Ontario et dans l'Ouest canadien. Même à un coût technique (prospection, développement, production) de 12 \$US le baril, les réserves de l'Alberta sont viables comparativement à celles de l'Arabie Saoudite, dont le coût technique est de 3 \$ le baril compte tenu du prix actuel de référence commun à plus de 40 \$US le baril.

Sur le plan international, les évolutions technologiques et les politiques de sécurité des approvisionnements devraient favoriser l'avènement d'un nouveau paradigme géopolitique. Ainsi, si on met en rapport le poids de la garantie américaine sur la sécurité des approvisionnements et la fiscalité sur les produits pétroliers avec la part prépondérante des États producteurs dans le partage de la rente à la production, on peut conclure que le revenu pétrolier est plus que jamais contrôlé par les États.

La politique américaine de sécurité des approvisionnements vise la création d'un bien public mondial. Dans cette logique économique, les intérêts convergents de l'Asie et de l'Europe offrent une occasion historique unique d'ouvrir la voie à la mise en œuvre d'une gouvernance énergétique mondiale.

Ce que le 11 septembre 2001 révèle, c'est l'impossibilité de poursuivre sur la voie d'une gouver-

ne fragmentée basée sur des principes universels ou idéologiques sans cohérence ni vision d'ensemble.

La politique étrangère des États-Unis

Le pétrole est un paramètre important de la politique étrangère des États-Unis. En incluant l'Irak, la Corée du Nord et l'Iran dans un «axe du mal», les États-Unis ont fait de la combinaison entre le terrorisme, la technologie et la tyrannie une conception géopolitique classique. Le but de Washington est d'encercler le Moyen-Orient à partir du nord par la Turquie, laissant à Israël l'encerclerment par le sud appuyé par des pactes de sécurité formés en Asie centrale dans la mer Caspienne et le sous-continent indien.

Après sa déconfiture en Afghanistan, l'organisation al-Qaïda a été régénérée par l'intervention américaine en Irak. Désormais, la puissance des États-Unis s'étend du Moyen-Orient à l'Afghanistan en passant par la mer Caspienne. Le grand jeu de la politique de la Russie et des États-Unis dans le Caucase pourrait permettre à l'Union européenne de participer à une alliance énergétique pour mener une lutte conjointe contre le terrorisme transnational et multiforme, le trafic de drogue et la criminalité.

En marginalisant l'OTAN en Afghanistan et en divisant la communauté internationale sur l'Irak, la guerre contre la terreur englobe une communauté d'intérêts bien comprise. En effet, la Chine sera en 2020 aussi dépendante du pétrole du Proche-Orient que le sont aujourd'hui les États-Unis. De plus, dans son rapport annuel de 2002, l'Agence internationale de l'énergie considère que le développement des res-

sources en pétrole et en gaz de la Russie sera crucial à la sécurité énergétique des pays membres et non-membres de l'OCDE.

La sécurité des approvisionnements

Les différends apparus en 2002 entre l'Amérique du Nord et l'Europe en politique internationale en matière de terrorisme, de trafic de drogue et d'environnement ne sont pas qu'un simple problème passager dû au style de l'administration Bush ou à la situation internationale après les attentats du 11 septembre 2001. Ils sont plutôt le reflet de points de vue fondamentaux qui divergent sur la question de la sécurité des approvisionnements au sein d'une civilisation occidentale plus large.

Malgré le développement d'un marché mondial de l'énergie par les États-Unis, la notion d'intérêt national est toujours présente dans les relations énergétiques internationales. En revanche, c'est la rationalité économique qui commande une approche de la «sécurisation» des approvisionnements du marché mondial. D'un côté, il y a les demandes énergétiques nationales; de l'autre, un système énergétique défini comme un marché qui opère sur une base mondiale, régionale ou les deux à la fois.

Sur les cinq continents, une crise pétrolière prend la forme d'une hausse du prix mondial et non d'une pénurie de pétrole. Dès lors, la variable clé n'est pas la dépendance pétrolière mais bien la grande concentration de l'offre mondiale, de même que la forte intensité pétrolière de l'économie américaine. En un mot, la dépendance des Américains au pétrole du Moyen-Orient est déterminée par la différence de coût marginal de développement avec d'autres ré-

gions du monde entre autres hors OPEP telles l'Alberta et la Russie.

Dans ces conditions, le vrai problème n'est pas celui des ressources mais celui du prix mondial du pétrole brut et de la stabilité politique du système international. En fait, ce sont surtout sur cinq pays du Proche-Orient membres de l'OPEP, soit l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis, l'Irak, le Koweït et l'Irak, que repose pour les 15 prochaines années la sécurité des approvisionnements, dont la part dans la production mondiale pourrait passer de 32 % en 2010 à 41 % en 2020.

La gestion des risques de la sécurité des approvisionnements est différente d'un pays à l'autre. Les Américains sont enclins à croire qu'il n'y a pas de légitimité démocratique au-dessus de l'État-nation. À cet égard, si les organisations internationales ont une légitimité, celle-ci peut à tout moment leur être retirée par les parties contractantes. Les Européens croient au contraire que la légitimité démocratique relève de la volonté d'une communauté internationale beaucoup plus large que celle d'un État-nation agissant à titre individuel.

La question du poids de l'Europe dans la diplomatie économique se pose à l'échelle mondiale. Dans le secteur de l'énergie, le Canada est sûrement la dernière chance de l'Europe. En principe, il s'agit ici de la définition et de l'application des cadres juridiques et institutionnels capables de stabiliser le système international à travers la gestion des formes d'interdépendances instaurées par la technique. Quoi qu'il en soit, l'Europe doit dans un certain sens influencer sur les arbitrages qui sont faits entre les modalités marchandes et les modalités administratives de régulation de l'économie mondialisée.

IDÉES

Le scandale des votes pour le choix du lieu des Jeux olympiques

Le CIO de nouveau dans l'embaras

Le temps est-il venu de créer un organisme membre des Nations unies ?

HUBERT LAFORGE

Ex-vice-président, relations internationales, candidature JO d'hiver, Québec 2002, et ex-membre du Comité international Pierre-de-Coubertin

Le CIO est de nouveau dans l'embaras. La BBC et, à sa suite, la presse mondiale s'indignent ou se gargarisent du piège tendu montrant qu'il est toujours possible d'acheter des votes et même beaucoup de votes pour le choix du lieu des Jeux olympiques.

Les leçons du scandale de Salt Lake City n'ont donc pas porté. Une commission interne du CIO (naturellement et avec raison peu crédible aux yeux d'un grand nombre) avait conduit à la simple exclusion d'une dizaine de membres, curieusement peu influents et pauvres. Certains puissants montrés du doigt ont été discrètement absous (dont un vice-président qui se présentera par la suite sans rougir à la succession du président Samaranch et qui vient, comble d'embaras pour lui-même et pour le CIO, d'être condamné à deux ans d'emprisonnement pour corruption). Quelques personnes seulement auront servi de boucs émissaires. Salt Lake City, qui aurait dû se faire retirer les Jeux, n'a aucunement été sanctionné. Certains changements au processus de sélection ont été apportés: rapports d'évaluation d'un comité d'experts, élimination des quelques candidatures et choix de finalistes, restrictions et encadrement des visites, des rencontres et des gratifications, création d'un comité d'éthique, etc. Considérés comme étant superficiels, ces efforts n'ont pas mis fin à la suspicion et aux doutes.

Le CIO a perdu de vue les valeurs fondamentales qui ont guidé sa création. Il faut rappeler que Pierre de Coubertin avait été inspiré par les bienfaits de la pratique du sport ainsi qu'il avait pu observer dans les universités britanniques et américaines. Les objectifs d'éducation (effort, honnêteté, saine compétition, générosité, respect, culture et ouverture au monde) et de promotion de la santé pour tous par le sport sont devenus secondaires dans une entreprise dominée par son extraordinaire succès financier. Les Jeux sont en effet devenus un gigantesque spectacle dont le premier objectif est la réussite financière du CIO, des villes et des pays hôtes, des commanditaires et des diffuseurs télévisuels. Rien ne distingue plus le CIO des organisations commerciales de baseball, de football ou de hockey. Un vice-président, d'ailleurs premier responsable des succès financiers du mouvement olympique et lui aussi candidat à la présidence, me confiait son rêve de voir un jour la Formule 1 intégrer le CIO.

Des anomalies

Le malaise actuel est dû en grande partie à une double anomalie. La première relève du statut de l'organisation ainsi que du choix et du rôle des membres du fameux Comité international olympique. Le CIO est un organisme international privé entièrement contrôlé par une centaine de membres originaires de presque autant de pays et présidé par un des leurs. Ces membres le deviennent — et presque à vie — par un processus de cooptation (que de blagues circulent sur ces conclaves d'un président-pape entouré de ses membres-cardinaux). Un élu ne représente nullement son pays, comme on pourrait le croire. Il est plutôt le représentant du CIO dans son pays (où il arrive qu'il soit *persona non grata*, forcé de vivre en exil). Le CIO n'a de comptes à rendre qu'à lui-même.

Ceci conduit à la seconde anomalie. Cette absence

Il est permis de rêver et d'imaginer que le CIO pourrait trouver lui-même la solution à son problème de crédibilité

D'inévitables changements

Des changements sont nécessaires. Un jour viendra où ils seront exigés. De l'extérieur, sans doute. Car il est utopique de croire qu'ils puissent venir de l'intérieur du CIO. L'intérêt privé et personnel y est trop fort. Un changement serait donc possible par exemple si des pays (puissants et démocratiques) brandissaient la menace du retrait de leur participation. Utopique?

Le seul fait que les juges soient nommés par le gouvernement met en cause leur légitimité

Même si on ne peut que se réjouir de voir nos sociétés appuyer leur discours démocratique sur des chartes des droits et libertés, on ne peut que déplorer le fait que l'interprétation qui en est faite par les mécanismes judiciaires vient renforcer la place de l'individu comme personne morale sacrée. Cela reflète bien l'évolution de nos sociétés, profondément marquées par l'exigence capitaliste de faire de chaque personne un individu replié sur sa liberté de conscience personnelle, protégé par des chartes et «libre» de consommer sa vie sous la protection de lois qui ont pour fonction de permettre le «libre» marché des biens, des personnes, des corps, des organes, des cellules, des valeurs... Et quoi encore? L'essentiel étant que l'individu mesure tout en argent sonnante. La société ainsi atomisée devient plus facilement une affaire de clientèle cible!

Or l'histoire témoigne que ce sont les luttes collectives qui ont permis de rendre nos sociétés plus justes. Et c'est lorsque les pouvoirs en place ont privilégié les droits individuels que les résistances ont provoqué des révolutions. Bien sûr, le capitalisme a besoin d'entretenir les privilèges. En mystifiant les concepts de libertés et de droits de la personne, les pouvoirs financiers (et le monopole des médias au Canada) permet de contrôler les faits et gestes des gentils consommateurs que nous sommes in-

Il ne faut pas sous-estimer la force d'une idée lorsqu'elle circule et rencontre le sentiment d'un grand nombre.

Pour le moment, il est permis de rêver et d'imaginer que le CIO pourrait trouver lui-même la solution à son problème de crédibilité. Il lui suffirait par exemple qu'il prenne l'initiative de se transformer en organisme membre des Nations unies et qu'il rejoigne ces nombreuses agences et commissions consacrées à des intérêts universels comme la santé (OMS), l'éducation-science-culture (UNESCO), l'alimentation-agriculture (FAO), la finance (BM et FMI), l'aviation civile (OACI), les postes (UPU), la justice (CJ), etc.

La plus grande partie de l'organisation et de ses services demeurerait. Le siège international olympique et son musée seraient toujours à Lausanne. Les membres actuels se feraient accorder pour un temps titres honoraires ou responsabilités compatibles avec le nouveau statut. L'appellation serait à peine touchée, CIO pouvant devenir par exemple OIO pour «Organisation internationale olympique». Accrocheraient l'œil un anneau supplémentaire dans le sigle français et l'affirmation symbolique de 100 % de transparence dans le sigle anglais de IOO (International Olympic Organization). Mais surtout, fondamentalement, tout serait changé.

Hubert Laforge est retraité de l'enseignement supérieur. Il a été professeur, doyen et recteur des universités Laval et du Québec. Il agit actuellement à titre de conseiller en développement des universités et en relations internationales. Il prépare un ouvrage sur une approche à la fois plus scientifique et plus efficace de l'apprentissage des langues étrangères.

L'affaire Néron

Un jugement qui fera date

JACQUES RIVET

Professeur titulaire au département d'information et de communication de l'Université Laval

Citons d'abord le passage initial du jugement de la Cour suprême qui concerne la suite de ces propos: «La Société Radio-Canada (SRC) diffuse, dans le cadre de son émission *Le Point*, un reportage au sujet des délais de traitement des plaintes disciplinaires portées contre des notaires et des demandes d'indemnisation adressées au Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec (CNQ). La CNQ entend de contrer les effets négatifs de ce reportage et l'intimé N., qui remplit la fonction de consultant en communication auprès d'elle, rédige une lettre manuscrite dans laquelle il sollicite un entretien avec la réalisatrice de l'émission. Dans cette lettre, il déplore l'effet préjudiciable que le reportage a eu sur la CNQ et relève certaines inexactitudes. Lorsqu'une journaliste de la SRC communique avec lui, il explique que sa lettre n'est rien de plus qu'une demande de droit de réplique et n'est pas destinée à être publiée. La journaliste fait remarquer à N. que la lettre comporte deux inexactitudes au sujet de deux plaignants mécontents que l'on voit dans le reportage. N. répond qu'il va vérifier ces informations, qu'il tient de la CNQ, et qu'il va lui revenir dans trois jours au plus tard.»

Deux commentateurs ont souligné les points suivants, lesquels se rattachent au fait qu'un journaliste de Radio-Canada a informé le relationniste Gilles Néron que deux points de sa lettre manuscrite étaient faux:

■ André Giroux (*Le Devoir*, 4 août 2004, page A 7): «Il n'appartient pas aux journalistes de vérifier si un porte-parole outrepassé son mandat par des affirmations déformant la position de son client.»

■ Jean-Robert Sansfaçon (*Le Devoir*, 5 août 2004, page A 6): «La cour critique aussi RC pour ne pas avoir attendu les trois jours demandés par M. Néron afin de vérifier l'exactitude des faits allégués dans sa propre lettre. Là encore, la cour fait fausse route puisque la journaliste n'avait même pas à informer M. Néron de ses erreurs avant de le confronter devant les caméras.»

Eh bien, la Cour suprême qui examine les faits comme toute cour a constaté que le journaliste de Radio-Canada l'avait fait. En signalant à Gilles Néron que deux points de sa lettre manuscrite étaient faux, elle amorçait un dialogue entre elle et le relationniste qui le prévenait de cette bêtise officielle dont Radio-Canada pouvait tirer profit en fonction de l'intérêt que le public avait de connaître le comportement manipulateur de la Chambre des notaires à l'endroit de ce public dans cette affaire. Toute la cause repose, à mon avis, sur cette faute professionnelle journalistique.

En effet, un journaliste ne doit pas informer un relationniste des erreurs qu'il commet dans ses propos publics lorsqu'il exerce sa fonction officielle de porte-parole. En écrivant une lettre sous une forme manuscrite, Gilles Néron a tenté de rendre officieux son geste officiel de porte-parole de la CDN en prétextant qu'il s'agissait d'une communication privée. La Cour suprême n'a pas retenu cette version des faits.

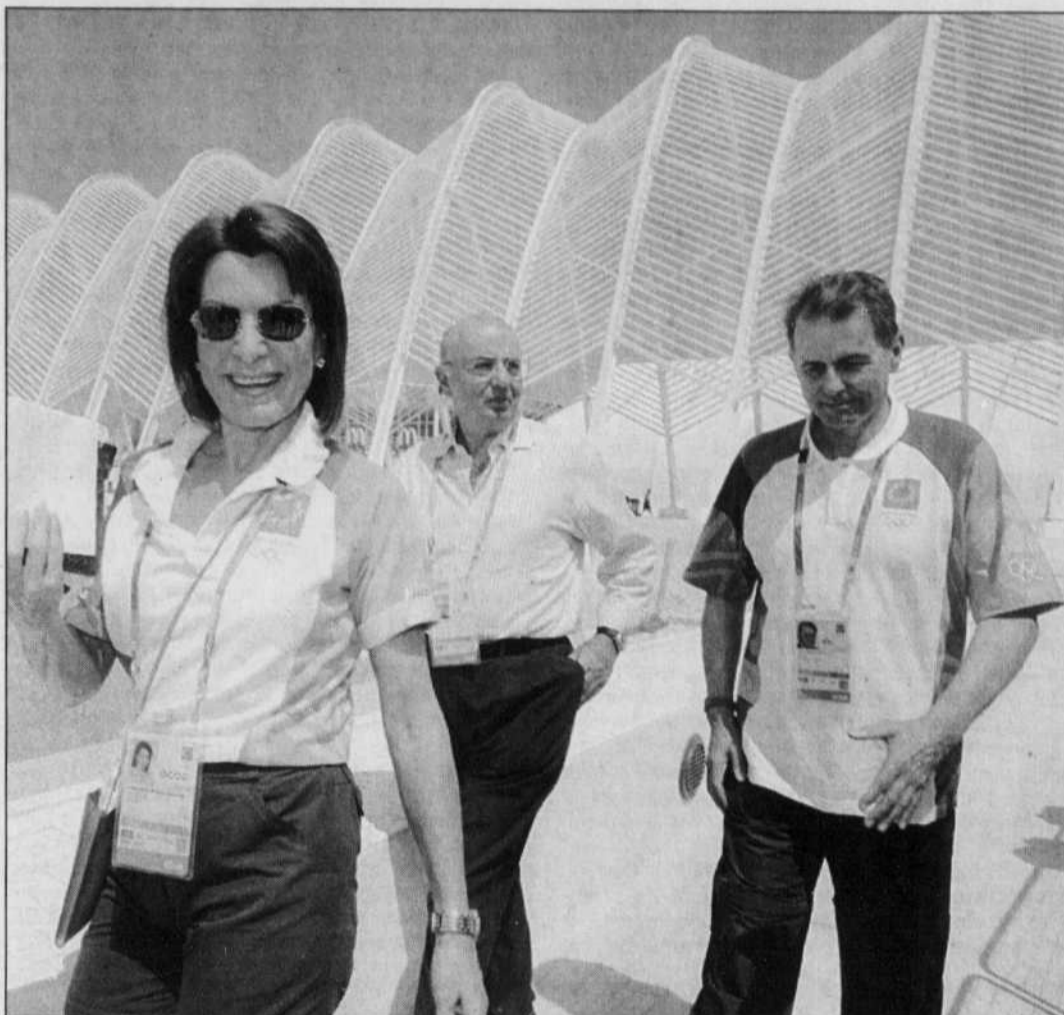
Mais la journaliste de Radio-Canada aurait dû taire cette information découlant de sa vérification du contenu de la lettre manuscrite de Gilles Néron, l'appeler et l'informer qu'il aurait l'occasion de répliquer au premier reportage dans un deuxième reportage. Et c'est durant ce dernier reportage que Gilles Néron aurait dû être avisé des deux points erronés de sa lettre manuscrite dans la mesure où il les aurait ré-affirmés en ondes.

Le jugement de la Cour suprême a heureusement pour conséquence de réaffirmer l'officialité de tout geste professionnel du relationniste indépendamment de sa forme de communication publique dans l'exercice de sa fonction de porte-parole d'un client. Les journalistes doivent tenir pour acquis qu'un relationniste qui parle dit la vérité même s'il ne dit pas toute la vérité. Ils doivent aussi considérer que le silence du relationniste n'est pas nécessairement un mensonge même s'il est suspect à leurs yeux. C'est ce qui incite du reste le relationniste vraiment professionnel à éviter le plus possible d'afficher publiquement ses silences.

Le jugement de la Cour suprême fera date dans le monde du journalisme et des relations publiques au Canada et singulièrement au Québec parce qu'il met en lumière leur responsabilité publique respective basée sur leurs actes professionnels comme toutes les autres professions. Il contribuera à professionnaliser encore davantage le journalisme et les relations publiques. Et il contraindra ces deux métiers de la communication publique à un dialogue professionnel plus soutenu en fonction de leur spécificité et des principes du droit du public à l'information.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.



Le président du Comité international olympique, Jacques Rogge (à droite), a visité cette semaine les installations d'Athènes en compagnie de hauts responsables grecques.

YIORGIS KARAHALIS REUTERS

Agir pour sauver la liberté de la presse

Le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Néron constitue un abus de pouvoir

JEAN-YVES BERNARD

Cap Tourmente

Félicitations au *Devoir*, qui démontre avec éclat qu'au-delà du sensationnalisme de la «dictature des nouvelles», il reste encore un espace pour le débat sur des enjeux fondamentaux au Québec.

L'importance accordée à l'abus de pouvoir de la Cour suprême vis-à-vis de la presse dans la cause de Gilles Néron en témoigne.

Deux remarques et une proposition: malgré l'unanimité des analystes qui jugent inacceptable la façon dont ces juges (nommés par le premier ministre) s'octroient le droit de définir le cadre et les limites du travail de journaliste, ceux dont vous avez publié les conclusions me semblent se limiter à l'aspect juridique de la question. Or il m'apparaît important de situer cette décision dans le cadre de la dérive de nos sociétés occidentales vers la sacralisation des droits individuels aux dépens des droits collectifs.

Sans être juriste, il m'apparaît clair en effet que la Cour suprême a jugé que la réputation d'une personne avait préséance sur l'intégrité du travail des journalistes, même si le sujet traité était d'un intérêt public évident (mettre en cause une injustice flagrante).

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jean Corrivé (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Jonée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Mylen (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (pupitre édit., idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Gagneux (caricatures); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels), Stéphanie Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarque (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny, Éric Desrosiers, Alec Caoutanguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Talbot, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondants parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Alexandre Shields (comms), La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avri, Jean de Billy, Marlene Côté, Slavica Bogdanov, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Chloé Paquet, Micheline Rueland, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Zennaro, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Lina Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lemard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Geneviève Duguay, Monique Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

MOORE

SUITE DE LA PAGE 1

Nejatian a beau savoir que seulement Élections Canada peut poursuivre Moore, il ne reste pas inactif: il charge M^e Denis, avocat à Calgary, d'écrire au président de ladite commission et lance un site ainsi qu'une pétition sur Internet. Il reçoit le soutien public de Gerry Nicholls, vice-président de la puissante organisation de droite National Citizens Coalition (NCC). Non que la NCC apprécie particulièrement ce code modifié par les libéraux — au contraire, elle le combat pour atteindre à la liberté d'expression. Mais ayant été elle-même poursuivie par Élections Canada, elle refuse qu'un partisan des libéraux soit épargné. «La seule chose pire qu'une loi bâillon, c'est une loi bâillon qui s'applique de façon sélective», soutient M. Nicholls.

Un homme tente bien de s'interposer: Michael Bradley, le maire de Sarnia (Ontario), que Moore interviewait dans son documentaire *Bowling for Columbine*. L'édile y va lui aussi de sa lettre au président de la commission électorale, pour faire de Moore un citoyen d'honneur de Sarnia: «Cela lui donnerait le droit de geindre, de râler, de rouspéter et de se plaindre des impôts et du haut niveau des taxes puis d'avancer, et de payer ses impôts et de voter pour le gouvernement au pouvoir». Et d'ajouter: «Si notre dollar n'a pas la même valeur que celui des États-Unis, nous sommes ex æquo en ce qui concerne la droite et sa stupidité».

Depuis, Élections Canada ne s'est pas manifestée. Mais M. Nejatian ne se tient pas pour battu. Fort de 3800 signatures à sa pétition, il promet de poursuivre la commission électorale en justice si elle ne s'empare pas de l'affaire Moore. Le cinéaste, si souvent pris pour un Canadien en son propre pays, n'aurait peut-être pas dû démentir sur son site Internet...

Le Monde

L'aveugle et son chien francophile rentrent à la maison

Trois-Rivières — L'aveugle qui s'était fait interdire de parler à son chien-guide en français durant un stage de perfectionnement en anglais affirme que l'expérience lui a donné confiance en lui.

«C'est bien de se battre quand on pense qu'on a raison», a déclaré Yvan Tessier, qui est de retour chez lui à Trois-Rivières depuis samedi dernier.

Au début du mois de juillet, M. Tessier s'était fait refuser le droit de s'adresser en français à un stage de perfectionnement en anglais au campus de Fredericton de l'université du Nouveau-Brunswick.

L'université insistait pour que toutes les personnes inscrites au programme parlent anglais en tout temps. M. Tessier objectait pour sa part qu'il lui était impossible de s'adresser à son chien en anglais, puisque l'animal avait été dressé en français. Il a finalement eu gain de cause après que son histoire eut été diffusée par les médias partout dans le monde.

Selon M. Tessier, personne n'a porté plainte parce qu'il lui donnait des commandes en français. «Il y en a qui trouvent ça un peu étrange, mais personne n'a dit un mot contre ça», a-t-il dit. M. Tessier soutient que cette épreuve lui a permis d'améliorer sa confiance en lui.

Presse canadienne

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémorial)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememorial.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

MONT-TREMBLANT

SUITE DE LA PAGE 1

qui était de l'annonce hier, s'est engagé en outre à donner à l'aéroport de La Macaza un statut d'aéroport international avant l'hiver. Il a précisé en conférence de presse qu'il s'agissait de lui faire obtenir toutes les certifications requises, notamment sur le plan de la sécurité, pour permettre aux visiteurs des correspondances plus faciles avec les villes de New York et Toronto.

Au nom du gouvernement québécois, qui avait promis de se montrer extrêmement parcimonieux en matière de subventions aux entreprises, Michel Audet, ministre du Développement économique et régional, a mentionné que l'ancien gouvernement péquiste voulait mettre 90 millions dans le développement Mont-Tremblant, mais il a reconnu qu'Intrawest ne pouvait pas assumer des responsabilités du gouvernement et que la participation financière de Québec devenait donc essentielle au développement des deux autres versants de la montagne. L'aide financière de Québec sera constituée de 10,5 millions puisés dans le budget de la Corporation de financement des infrastructures locales, d'un congé fiscal de 10 ans évalué à 32 millions et d'un apport promotionnel de Tourisme Québec de cinq millions sur 10 ans.

Cet engagement de la part du gouvernement Charest n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd à Québec. Jean-Paul L'Allier, maire de la ville, a rappelé au *Devoir* des déclarations pas très lointaines du premier ministre Jean Charest qui refusait une participation à un projet de développement au mont Saint-Anne parce qu'il jugeait «le secteur récréotouristique à très haut risque» et en ajoutant: «ce n'est pas le genre d'intervention que devrait faire l'État». M. L'Allier a ajouté ceci: «Je félicite les gens qui ont réussi à faire changer d'idée le gouvernement. Mais maintenant, le gouvernement ne doit pas dire que c'est son seul investissement et que c'est fini».

Les 95 millions que les gouvernements de Québec et d'Ottawa consentent maintenant à Mont-Tremblant serviront essentiellement au développement des réseaux de routes, d'égoûts et d'aqueduc, de

trottoirs et de pistes multifonctionnelles. C'est la station Mont-Tremblant qui sera le maître d'œuvre de l'ensemble de ces travaux. Les infrastructures d'égoûts et d'aqueduc seront ensuite remises par le gouvernement fédéral à la municipalité de Mont-Tremblant. Cette contribution est puisée à même «le Fonds canadien de l'infrastructure stratégique».

Joe Houssian, président du conseil et chef de la direction d'Intrawest, a fait l'annonce de cet énorme projet en compagnie de Michel Aubin, président de Station Mont-Tremblant, et de trois ministres. Après le versant sud, développé entre 1991 et 2004. Intrawest procédera désormais au développement du versant Soleil, qui aura «une personnalité plus corporative». Les travaux qui commencent aujourd'hui s'échelonnent jusqu'en 2009. On y construira un village piétonnier qui regroupera six hôtels, totalisant 1500 unités de condo-hôtels, dont un de 500 chambres et un autre qui sera un spa de luxe de 200 chambres. Il y aura aussi un palais des congrès pouvant accueillir 1100 congressistes. Ce complexe vise à attirer une clientèle d'affaires qui génèrera des revenus dans les mois les plus creux du printemps et de l'automne.

Ensuite, il y aura le développement du versant Nord qui se fera entre 2007 et 2014. Ce complexe aura une vocation familiale avec des activités de plein air complémentaires et intégrées qui mettront à profit le Parc national du Mont-Tremblant, situé juste à côté. Ce village piétonnier plus rustique comprendra 1000 unités de condo-hôtels et 500 unités résidentielles.

M. Houssian voit dans l'ensemble du projet un bel exemple de participation des secteurs privé et public. Il a expliqué que la participation des gouvernements étaient indispensables parce que le projet est dans une région rurale où il n'y pas d'infrastructures importantes, comme ce serait le cas dans une grande ville. L'entreprise privée y mettra 900 millions. Intrawest y investira pour sa part un montant pouvant varier entre 250 et 350 millions, dépendant des unités et des hôtels qui seront achetés ou pas. Les acquéreurs de condos seront des individus, mais aussi des sociétés corporatives pour des fins d'investissement et de location. Par

exemple, la Caisse de dépôt pourrait en être. Intrawest a aussi des partenaires financiers, J.P. Morgan et Manuvie, qui participent au projet.

Les travaux commencent tout de suite, car c'est une course contre l'hiver pour installer les infrastructures avant les grands froids. Puis, tout de suite après, on commencera la construction de la première bâtisse, dont la livraison est prévue pour décembre 2005.

Mais, y aura-t-il des clients pour toutes ces installations? M. Houssian est très confiant. L'industrie touristique mondiale est en plein développement et le Canada est au dixième rang parmi les pays les plus visités. Mont-Tremblant pourra être la plus importante destination récréotouristique dans tout le nord-est du continent. On vise en premier lieu la population de 55 millions d'habitants qui se trouvent dans un rayon de huit heures de route autour de Mont-Tremblant.

Cette année, il y aura 2,3 millions de visiteurs, dont 40 % proviennent du Québec, 25 % du reste du Canada, 25 % des États-Unis et le reste d'un peu partout. Une fois les deux nouvelles phases du projet complétées, il y aura 2,2 millions de visiteurs de plus, dont seulement 20 % proviendront du Québec, 30 % d'ailleurs au Canada, 40 % des États-Unis et 10 % du reste du monde. Les visiteurs hors Québec généreront des revenus de 650 millions et y aura alors plus de 8000 employés. Pendant la construction, il y aura sur 10 ans environ 17 000 employés. La région de Mont-Tremblant aura des retombées de 140 millions par année et cela pendant de 20 à 40 ans.

En revanche, un projet d'une telle ampleur ne fait pas que des heureux. Il «fait peur» notamment à l'Union québécoise pour la conservation de la nature, parce que, selon elle, il pose problème en périphérie d'un parc important. «L'écosystème peut être bouleversé. Pour nous, il faut protéger adéquatement l'intégrité écologique du parc Mont-Tremblant contre les pressions périphériques», a déclaré Carl Dufour.

Le Devoir

Avec la collaboration de Tommy Chouinard

CIA

SUITE DE LA PAGE 1

Néanmoins, M. Goss avait approuvé le 23 juin un rapport de la commission du renseignement de la Chambre d'une extrême sévérité sur les performances de la Centrale et de son directeur démissionnaire George Tenet, qui avait d'ailleurs protesté dans une lettre rendue publique.

Certains reprochant aussi à Porter Goss d'être excessivement partisan. Début juin, il avait participé activement à une campagne de M. Bush contre les propositions en matière de politique étrangère de son rival démocrate à l'élection présidentielle du 2 novembre, le sénateur John Kerry.

La Floride, où M. Bush devait se rendre hier pour des meetings électoraux, est l'un des États les plus disputés pour la présidentielle de novembre, qui oppose le président sortant au sénateur démocrate du Massachusetts, John Kerry. Les deux hommes sont actuellement coude à coude dans les sondages.

M. Bush s'était appuyé sur les affirmations de la CIA sur la présence d'armes de destruction massive en Irak pour lancer une guerre contre ce pays en mars 2003. Aucune ADM n'a toutefois été trouvée en Irak et les quelque 135 000 soldats américains déployés dans ce pays sont aux prises avec une guérilla qui a coûté la vie à près de 1000 d'entre eux depuis le début du conflit.

George Tenet, le précédent directeur de l'agen-

ce, avait démissionné en juin dernier, officiellement pour raisons personnelles. Il avait été nommé par Bill Clinton, le prédécesseur démocrate de George W. Bush. M. Tenet avait notamment affirmé à M. Bush que la présence d'ADM en Irak ne faisait «aucun doute».

La nomination de M. Goss doit encore être confirmée par le Sénat américain, qui va le convoquer pour des auditions dès la reprise de ses travaux, début septembre.

Le président républicain sortant a choisi de ne pas attendre d'être éventuellement réélu en novembre pour procéder au remplacement du directeur de la CIA, dirigée depuis la démission de George Tenet par son directeur-adjoint John McLaughlin.

L'audition de M. Goss va de nouveau donner l'occasion à l'opposition démocrate de dénoncer l'attitude de l'administration Bush avant les attentats de septembre 2001, commis par l'organisation terroriste al-Qaïda, qui ont fait quelque 3000 morts à New York et Washington.

«Son expérience au Congrès lui servira à la CIA car il est respecté des deux côtés de la scène politique et car il comprend l'importance du rôle que le Congrès doit jouer pour améliorer les capacités de renseignement de notre pays», a souligné M. Bush hier.

«Il s'assurera que les hommes et les femmes de la CIA ont les capacités et l'entraînement nécessaires pour péné-

trer leurs cibles dans des zones interdites et connaître directement l'ennemi. Il connaît aussi l'importance des technologies qui nous permettent de mieux observer et écouter et d'assurer que l'agence reste à la pointe du progrès», a estimé M. Bush hier.

«L'essence de nos capacités en matière de renseignement repose sur les gens», a souligné M. Goss hier. L'un des principaux reproches adressés à la CIA est sa trop grande confiance placée ces dernières années dans la surveillance électronique au détriment de l'infiltration sur le terrain des organisations hostiles aux États-Unis.

La Commission d'enquête indépendante du Congrès sur les attentats du 11 septembre avait notamment recommandé dans son rapport, publié fin juillet, la nomination d'un directeur national du renseignement américain. M. Bush a appuyé cette recommandation mais a souligné que cette fonction ne remplacerait pas celle de directeur de la CIA.

De son côté, M. Kerry a relevé hier, quelques heures après la nomination d'un nouveau directeur de la CIA, que la priorité restait la création du poste de superviseur du renseignement américain. Le sénateur Kerry n'a pas réellement commenté le choix de M. Goss. Des démocrates ont déjà indiqué qu'il serait probablement limogé en cas de victoire de M. Kerry.

Agence France-Presse

RENTRÉE

SUITE DE LA PAGE 1

Dans certains milieux scolaires, comme celui des Bois-Francs, des conventions collectives locales ne prévoyaient pas 27 heures de présence obligatoire à l'école, mais plutôt 20. L'entente nationale signée en 2002 laissait donc entrevoir des changements d'envergure. «Pour nous, la marche est haute», explique Mme Lafond. «On passe de 20 heures à 32 heures.»

Le syndicat aurait souhaité paraphraser un document avant le début des vacances, et ainsi permettre une rentrée scolaire plus clémentine. «On aurait voulu s'entendre pour éviter la confrontation», explique Nancie Lafond. «Disons que ça ajoute de la tension dans les écoles. On n'avait pas besoin de ça.»

Dans la région de Québec, ce dossier lié au temps de travail occupe aussi la présidente du Syndicat de l'enseignement de la région de Québec, Claire Bélanger. Une entente de principe pourrait être adoptée lors des premiers coups de la rentrée. Là-bas, c'est autour de ce qui doit composer le temps de travail de l'enseignant que les interprétations diffèrent.

«Pour l'instant, nos relations vont bien, précise Mme Bélanger. Mais on a de la difficulté à s'entendre sur ce qui doit composer le temps de présence à l'école, les fameuses 27 heures.»

Alors que l'année scolaire 2003-2004 s'est terminée sur une note plutôt confuse — avec un Forum sur les cégeps pour le moins agité —, la rentrée en classe prévue à la fin août ne s'annonce donc pas plus clémentine.

Les heurts entourant la durée de la tâche s'ajoutent à une série de préoccupations à savoir politique, affirme la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), Johanne Fortier. «Il s'agit d'un dossier parmi une série d'autres, dont la négociation avec Québec, qui n'aboutit pas, a-t-elle expliqué hier. Nous avons l'impression de faire du sur-place.»

Alors qu'on sait que les élèves en difficulté d'apprentissage seront au cœur de ces négociations soumise depuis mai à un processus de médiation, les deux parties n'auront sans doute pas le même angle d'attaque: flexibilité pour les patrons, ressources additionnelles pour les employés.

«Nous avons besoin de souplesse, de plus de marge de manœuvre», explique le directeur des communications de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), Denis Pouliot.

Les enseignants, quant à eux, revendiquent plutôt davantage de ressources, car ils jugent essouffant le mariage d'une réforme en application et d'une clientèle scolaire de plus en plus lourde. «La négociation est

longue, laborieuse, explique Mme Fortier. Ça fait un an que c'est démarré et nous n'avons rien du tout.»

Le porte-parole des commissions scolaires ne voit au contraire rien d'irrégulier dans le déroulement des choses. «Il n'y a pas de retard indu dans la négociation», explique Denis Pouliot. «Il est un peu tôt pour dire que les choses clochent puisqu'on n'est pas encore dans la phase intense.»

Les commissions scolaires ne cachent toutefois pas que pour la partie qui leur revient, soit l'organisation du travail des profs, c'est d'élasticité dont ils ont besoin. «On ne peut pas faire fi du fait qu'on a une réforme en cours qui a des impacts sur l'organisation scolaire», ajoute M. Pouliot.

S'ajoutent à ce casse-tête de la rentrée un nouveau régime pédagogique, une clientèle démographique en baisse et la venue possible d'un ordre professionnel dans les plates-bandes scolaires. Les libéraux ont aussi sur la planche à dessin l'ajout possible d'une heure et demie de temps additionnel à l'école par semaine — une mesure déjà reportée à l'an prochain, de même que l'entrée de la réforme au secondaire — en plus des «bulletins des écoles», des idées mises en avant dans leur plate-forme électorale.

Le Devoir

FFM

SUITE DE LA PAGE 1

Le FFM demeure sur ses rails cette année. Du 26 août au 6 septembre, 416 films en provenance de 72 pays seront présentés, dont 101 premières mondiales. Hommage sera rendu au grand cinéaste grec Théo Angelopoulos, au réalisateur croate Krsto Papic et à l'actrice Isabelle Adjani. Tous trois seront bien sûr présents à Montréal, en plus de Claude Zidi (président du jury de la compétition) et du cinéaste australien Paul Cox. On ignore encore l'identité des autres visiteurs, mais le petit nombre de stands est une des grandes faiblesses du FFM. Du nouveau cette année: une sélection de films en provenance des deux Amériques qui sont le choix des critiques de *Variety*. Une section cinéma et sport vient souligner la tenue des Jeux olympiques d'Athènes. Le 6 octobre, en annexe au festival, *Comme une image*, d'Agnès Jaoui, qui a remporté le prix du meilleur scénario à Cannes, sera présentée à l'Imperial, lors d'une soirée-bénéfice en l'honneur du cinéaste Gilles Carle, gravement malade.

Le FFM ne présentera qu'un seul film québécois en compétition: *Elles étaient cinq*, de Ghislaine

Côté, projeté en ouverture. *Comment conquérir l'Amérique en une nuit*, le très attendu film de Dany Laferrière, inspiré de son propre roman autobiographique, se contentera de faire l'ouverture de la section Panorama Canada; sans que l'on comprenne très bien pourquoi, il est exclu de la course au Grand Prix des Amériques.

En compétition mondiale, on retrouvera 21 films, certains réalisés par des habitués du FFM, comme le Franco-Chilien Raoul Ruiz, avec *Journées à la campagne*, une œuvre entre rêve et réalité. L'Espagnol Carlos Saura concourt avec *Le 7^e Jour*, sur fond de vendetta, l'Australien Paul Cox avec *Human Touch*, une œuvre mêlant sensualité et art. *La Banlieue*, de Vinko Möderndorfer, sera le premier film slovène en compétition au festival. L'Argentin Juan José Campanella (cinéaste d'*El hijo de la novia*) revient avec *Lana de Avellaneda*, explorant la vie d'un club à Buenos Aires. Les Français Claude Nuridsany et Marie Perennou, à la tête du remarquable *Microcosmos*, présenteront *Genesis*, seul documentaire en compétition, donnant la vedette à la terre et aux animaux à travers le récit d'un griot. Avec des œuvres en provenance aussi de l'Amérique, du Japon, des États-Unis, d'Israël, de la Turquie, de l'Allemagne, etc., entre réalisateurs consacrés et noms obscurs, on ne peut guère présumer de la valeur du cru compétitif. Laissons la chance aux coureurs.

Dans la section Hors Concours, bien des grandes œuvres du Festival de Cannes manquent à l'appel. À souligner toutefois: la présence d'*Alexandrie...* New York de l'Égyptien Youssef Chahine, *Vipère au poing* de Philippe de Broca, histoire de marâtre adaptée du livre d'Hervé Bazin. *Saraband*, du maître suédois Ingmar Bergman, constitue la suite trente ans plus tard de *Scènes de la vie conjugale*. Sur le front du Québec: Claude Fournier présentera *Félix Leclerc*.

À surveiller dans la catégorie documentaire: *Les Gens d'Angkor* du Cambodgien Rithy Panh, *Je t'aime... moi non plus* de la Portugaise Maria de Medeiros, *Travelling With Che Guevara* de l'Italien Gianni Mina, *La Délation sous l'occupation* d'André Halimi. Dans la section Europe, la dernière œuvre d'Ettore Scola, *Gente di Roma*, et *Feux rouges*, de Cédric Kahn. De l'Amérique latine: *Glauber le film, labyrinthe brésilien* de Silvio Tendler, regard sur le grand cinéaste brésilien Glauber Rocha.

La quantité de films est au poste et des titres émergent, mais les cinéphiles devront émonder. Reste que cette 28^e édition du FFM, au-delà de la valeur présumée de sa sélection, sera un point tournant dans l'histoire d'un rendez-vous montréalais en pleine tourmente.

Le Devoir